



DOSSIER

PARASITISME

P.13

Vers une gestion durable et raisonnée



3. Éditorial
4. Sanitaire = Collectif - Il est important de proposer des actions pour tous !
5. Santé du pied - Le pied : pilier de la santé de l'animal d'élevage
6. IBR - Pas d'allègement des prophylaxies 2021/2022 dans la Loire
7. Planning 2022 - Géobiologie & Formations
8. BVD et Besnoitiose - Des actions collectives qui évoluent
10. Nouvelle section - Section Transformation
11. BVD - Une lutte collective efficace contre la BVD
12. Besnoitiose - Des actions en région pour maîtriser cette parasitose
13. **PARASITISME - VERS UNE GESTION DURABLE ET RAISONNÉE**
36. Statuts sanitaires - Faire un point sur son troupeau pour mieux avancer !
37. Parasites des équidés - Comment limiter l'infestation parasitaire ?
38. Volailles - Coccidiose : quelles gestions possibles ?
39. Porcins - Une situation sanitaire sous surveillance
40. Varroa - Destructeur d'abeille
41. Actions du GDS - Des missions et des services
42. Introductions - Les contrôles obligatoires et recommandés
44. Prophylaxies 2021/2022 - Ce qu'il faut faire
46. Le GDS de la Loire - Une équipe au service des éleveurs
47. Adresses utiles



P. 14 Le parasitisme

Connaître les parasites pour une gestion durable

P. 16 Strongles gastro intestinaux

Des vers fréquents aux conséquences parfois graves

P. 18 Parasitisme et pâturage

Gestion du parasitisme au pâturage

P. 19 Stratégie de traitement

Traiter les strongles au bon moment

P. 20 Antiparasitaire

Voie d'administration et délais d'attente

P. 21 Strongles digestifs

Vers le Traitement Ciblé Sélectif

P. 23 Lutte raisonnée

Le Traitement Ciblé Sélectif en pratique

P. 25 Les strongles respiratoires

De la toux au pâturage : pensez aux strongyloses pulmonaires

P. 26 Les maladies parasitaires du foie

Grande Douve et Petite Douve

P. 27 Les paramphistomes

Des parasites d'accumulation

P. 28 Parasitisme en bâtiment

Cryptosporidiose et coccidiose : limiter leur impact

P. 30 Prolifération des tiques

Comment vivre avec et savoir doser les risques

P. 33 La gale

Très contagieuse et répandue en élevage ovin

P. 34 Parasitisme externe

Les poux

P. 35 Insectes

Piqûres désagréables et transmission de maladies

La crise de la Covid 19 que nous avons traversée est l'exemple même de l'importance d'une gestion collective du risque sanitaire. Si elle n'a pas facilité notre tâche nous avons su surmonter cette épreuve, sans pénaliser les projets en cours dans nos GDS. Je dirais même que notre adaptation à ce contexte difficile a motivé une dynamique régionale forte, malgré la jeunesse de notre grande région, que nous ne pouvons que maintenir.

Sur le plan technique les projets en cours avancent bien et répondent aux objectifs que nous nous sommes fixés. Le travail de fond conduit par notre réseau dans chaque département, en région et au niveau national, constitue une base solide pour des projets et actions de terrain réussis. Le suivi quotidien des différents programmes sanitaires est efficace. Le programme collectif de lutte contre la BVD est l'exemple type d'un projet anticipé et parfaitement préparé par nos équipes, attendu sur le terrain et d'une efficacité redoutable. La réalisation d'autres projets comme la certification de notre activité de formation, la création de notre nouvelle section transformation, nos différents travaux de communication et d'information,... sont autant de réussites qui ne peuvent que motiver nos efforts.

La gestion des problématiques et des enjeux de demain devra s'inscrire dans cette lignée. Je pense à la Besnoitiose par exemple pour laquelle il est désormais important d'envisager une gestion plus collective. Je pense à la mise en place de la nouvelle Loi de Santé Animale qui nous pose encore de nombreuses questions auxquelles il faudra répondre dans les mois à venir. Je pense aux thématiques de la biosécurité, du bien-être animal, de la résistance aux antibiotiques ou aux antiparasitaires et plus généralement au concept du One Health qui sont autant de sujets au cœur de notre domaine de compétence, sur lesquels nous sommes attendus et pour lesquels nous avons tous notre rôle à jouer. Les enjeux sont importants et nous saurons relever le défi pour améliorer chaque jour la santé de nos troupeaux en tenant compte des besoins des éleveurs, des évolutions du monde agricole et de notre société tout en conservant cette proximité qui nous est chère.

Alors je veux pour finir, remercier sincèrement l'ensemble de nos adhérents, nos équipes et nos partenaires techniques ou financiers. C'est grâce à vous que les différents projets se poursuivent et aboutissent. La gestion sanitaire ne peut être que collective et c'est en continuant à avancer ensemble que nous améliorerons encore la qualité sanitaire de nos troupeaux. Merci à chacun d'entre vous de contribuer à l'excellence sanitaire de notre cheptel d'Auvergne Rhône-Alpes.

Vous trouverez dans cette édition 2022 du GDS Info toutes les actualités sanitaires nécessaires. Nous avons cette année orienté notre dossier technique sur le parasitisme car les problématiques actuelles de résistances aux antiparasitaires et de pollution de l'environnement prennent de plus en plus d'importance. Les GDS vous accompagneront dans l'évolution des pratiques pour mieux gérer et mieux traiter les troupeaux. Je vous en souhaite bonne lecture.

Petits Ruminants (ovins/caprins),
Porcs et Apiculture, le GDS de la Loire
regroupe plusieurs petites sections
pour accompagner
les différentes espèces.

**SANITAIRE =
COLLECTIF**

**Il est important
de proposer des
actions pour tous !**



Les Sections du GDS. ▲

Chaque des sections du GDS a son importance, n'hésitez pas à les rejoindre pour apporter votre expérience et de nouvelles idées pour faire avancer tous les élevages au niveau sanitaire dans un esprit collectif.

LA SECTION PORCINE

Retour sur l'année 2021 où plusieurs actions ont été mises en place. Tout d'abord les formations biosécurité ont mobilisé 25 éleveurs qui sont désormais formés. Une prochaine session aura lieu sur 2022. Pour rappel, cette formation est obligatoire si vous détenez des porcs à titre commercial. Si vous n'êtes pas encore formés, prenez contact avec le GDS !

Plusieurs audits biosécurité ont également été réalisés dans des élevages porcins du département. Le but étant de passer en revue tous les points exigés par la réglementation en matière de biosécurité et de faire un bilan sur les points à faire évoluer dans l'élevage. Si vous êtes intéressés par cet audit, contactez le GDS !

La section porcine a également réfléchi à la mise en place d'un plan SDRP qui devrait être proposé aux éleveurs porcins.

■ **Fanny TERRIER** ■

LA SECTION APICOLE

- **Plan Sanitaire d'Elevage Varroa (PSE)** : Il comprend des visites de ruchers effectuées par des Techniciens Sanitaires Apicoles (TSA). La prescription et délivrance de médicaments se fait par le vétérinaire titulaire du

PSE, qui est également en charge de l'animation de la section et de la formation continue des TSA afin de garder une dynamique au sein du réseau.

- **Frelon Asiatique** : GDS AURA a mis en place une plateforme de signalement des nids afin qu'ils puissent être détruits par des professionnels référencés : www.frelonsasiatiques.fr. La section Apicole est en phase active pour trouver des désinsecteurs qualifiés ainsi que des financements pour aider à la destruction auprès des collectivités du département.

- **Communication** : 4 Sanit'info/an, site internet, mails.

LA SECTION PETITS RUMINANTS

- **Statuts Sanitaires** : Paratuberculose, Fièvre Q, Chlamydie, CAEV pour les caprins et Visna Maedi pour les ovins. La réalisation de ces analyses permet de savoir où en est son élevage au niveau sanitaire et de mettre en place des actions pour prévenir l'apparition de signes cliniques voire d'assainir son troupeau.

- **Qualification CAEV et VISNA MAEDI** : Un plus pour valoriser son troupeau et ainsi avoir la sécurité de vendre des animaux qualifiés dans d'autres élevages.

- **Plan Border Disease** : Analyses en préventif pour éviter d'avoir de lourdes conséquences de la maladie sur son troupeau.

■ **Johanna BARRAS** ■

Problématique commune à tous les animaux d'élevage, influencée à la fois par leur logement, leur alimentation, leur génétique...

SANTÉ DU PIED

Le pied : pilier de la santé de l'animal d'élevage



© GDS 42

Le GDS de la Loire organise régulièrement des formations pratique et théorique sur la santé du pied. ▲

La santé du pied d'un bovin, ovin ou caprin conditionne de façon importante ses performances zootechniques. Les boiteries peuvent être d'origine infectieuse ou non et être plus ou moins liées à un évènement traumatique.

J'ÉVITE LES FACTEURS DE RISQUE DE BOITERIE

Alimentation : il faut éviter tout déséquilibre de la ration, notamment au niveau énergétique et veiller à une bonne minéralisation des animaux pour assurer une corne de qualité. L'eau est un aspect primordial : il faut assez de places à l'abreuvoir pour éviter la station debout prolongée. Les bousculades peuvent également augmenter les lésions podales s'ils sont situés dans des lieux de passage.

Logement : pour limiter le temps passé debout, les zones de couchage doivent être confortables et adaptées en termes d'aménagement et de dimension (la superficie doit permettre à tous les animaux de se coucher). Les aires de circulation doivent être sécurisées pour limiter les chutes et glissades : la fréquence de raclage est importante pour ce paramètre, en plus de l'être pour la gestion de l'humidité. La ventilation du bâtiment permet également de réguler l'humidité néfaste pour les pieds. Les chemins d'accès aux pâtures doivent être confortables pour les pieds des animaux.

Parage préventif : l'objectif est d'équilibrer les onglons pour qu'ils supportent le poids de l'animal et de repérer les lésions pour les traiter en parage curatif. Il peut être réalisé par le vétérinaire, le pareur ou l'éleveur s'il a suivi une formation pratique.

Génétique : des recherches sur la composante génétique de la santé du pied des bovins permettent déjà pour certaines races de caractériser les taureaux avec un index sur ce critère et devraient s'étendre à d'autres races bovines.

LORSQU'UN ANIMAL BOITE, JE RÉAGIS RAPIDEMENT !

L'observation individuelle des animaux maximise les chances de soigner rapidement les boiteries. Deux aspects à observer :

La ligne de dos doit être droite, un dos arqué indiquant une gêne.

Les aplombs sont aussi un critère important : les membres doivent être droits et parallèles. Toute tentative de soulagement des appuis est un signe d'inconfort voire de douleur pour l'animal.

Une fois les animaux identifiés, il est important de lever leurs pieds pour estimer la cause de la boiterie et intervenir en fonction : parage, talonnette, pansement, etc. Le dispositif de levage doit vous permettre d'intervenir en sécurité.

L'usage d'un pédiluve fait également partie de la prévention des boiteries, s'il est utilisé à bon escient : les pieds doivent être propres et le pédiluve également.

■ **Emeline VILLARD** ■

+ d'infos

Plus de détails sur le site www.boiteries-des-bovins.fr
Votre GDS organise régulièrement des formations parage.

Suite à la contamination IBR sur la campagne 2020/2021, le CA du GDS 42 a décidé de maintenir les prises de sang sur tous les animaux de + de 24 mois.

IBR

Pas d'allègement des prophylaxies 2021/2022 dans la Loire



© GDS42

Prophylaxie Bovine. ▲

Après plus de 20 ans de lutte contre le virus, l'IBR reprend du terrain suite à de multiples contaminations dans une dizaine de cheptels indemnes dans la Loire. Pour certaines exploitations, elle est due à l'introduction de bovins positifs, pour d'autres, la raison reste encore inconnue.

Les mesures de biosécurité doivent être impérativement respectées, d'autant plus lors d'introductions d'animaux : isolement, prises de sang d'achats...

La perte économique est très importante pour les éleveurs en cas de contamination car de nombreux marchés ou exports n'acceptent pas de bovins provenant de cheptels non qualifiés. La perte est d'autant plus forte lorsqu'il apparaît des cas cliniques sur les animaux, notamment des problèmes respiratoires.

La requalification des cheptels a également un coût très élevé. Surtout avec le contexte actuel, de nombreux changements règlementaires sont à prévoir avec l'arrivée de la Loi de Santé Animale qui va durcir certains points.

Suite aux contaminations IBR inquiétantes, une vigilance est demandée afin de limiter la circulation du virus lors des mouvements d'animaux. La décision d'arrêter les dérogations aux contrôles IBR lors d'introductions d'animaux dans le département a été prise par le CA du GDS 42 en mars 2021.

Avec l'objectif d'une éradication complète de l'IBR d'ici 2027 en France, et une mise en place de la LSA en 2021/2022, voici quelques évolutions la concernant

(sous réserve de changement) :

- Les cheptels détenant des animaux positifs en IBR devront les vacciner tous les 6 mois afin d'obtenir une hyperimmunisation et de protéger le reste du cheptel ainsi que le voisinage.

- **Prophylaxies** : Les cheptels non Indemnes devront prélever l'ensemble des animaux de plus de 12 mois et faire les analyses en individuelles (actuellement en analyses de mélange).

Les cheptels Indemnes depuis moins de 3 ans devront prélever l'ensemble des animaux de plus de 24 mois en analyses IBR de mélanges.

Les cheptels Indemnes depuis plus de 3 ans, un dépistage sera réalisé sur un effectif de 40 bovins parmi les plus de 24 mois maximum, même si le cheptel en détient plus que cela à l'inventaire..

- **Achats** : Les cheptels cartes vertes ont l'obligation d'introduire des animaux de statut égal ou supérieur au leur, vis-à-vis de l'IBR.

Dès 2025, les cheptels cartes vertes ne pourront introduire que des bovins provenant de cheptels Indemnes.

A partir de 2024, les ateliers d'engraissements dérogatoires cartes jaunes auront l'interdiction d'introduire des bovins infectés même s'ils sont vaccinés, leur seule destination sera l'abattoir.

■ Jérôme SUBTIL ■

Une nouvelle action va être proposée
par votre GDS prochainement.
Découvrez le programme
des prochaines formations.

PLANNING 2022

Géobiologie & Formations



© GDS42

Expertise Géobiologique et Formation EcoAntibio. ▲

GÉOBIOLOGIE : QUAND L'INVISIBLE DEVIENT PERCEPTIBLE

« La Géobiologie est l'étude de l'influence d'un lieu sur l'environnement et les êtres vivants (animaux, végétaux, humains, etc....). « Géó » veut dire : Terre, « Bios » : La vie, et « Logos » : Etude. » [Définition de Alain de Luzan Président et fondateur de l'école Française de Géobiologie]

La présence de cours d'eau souterrains, de failles, de réseaux telluriques, électriques et magnétiques dans un lieu impacte la santé animale et humaine.

Avec les évolutions et les dernières inventions, notre environnement se retrouve agressé par des sources additionnelles également perturbatrices pour les êtres vivants (Antennes relais, éoliennes, lignes haute tension, etc....).

La géobiologie étudie l'impact de toutes ces agressions sur la santé et donc vise à éviter au maximum le contact avec les lieux pathogènes pour prévenir certains problèmes et maladies.

Prochainement le GDS de La Loire va proposer cette nouvelle action dans les services aux éleveurs.

« Depuis plusieurs années je suis intéressée par cette thématique, j'ai suivi le cursus de formation sur l'année 2020-2021 pour être diplômée de l'Ecole Française de Géobiologie. Pour moi la Géobiologie et le sanitaire sont étroitement liés : il est plus facile d'agir en préventif plutôt qu'en curatif pour le bien-être et la pérennité d'un élevage. »

■ Johanna BARRAS ■

FORMATIONS : LA BIOSÉCURITÉ POUR L'ENSEMBLE DES ESPÈCES

Après la biosécurité pour les élevages de volailles et de porcs, la mise en place de ces mesures est en train de voir le jour pour les ruminants. Beaucoup de points sont déjà mis en place par tous les éleveurs, mais une formation va être disponible dans l'année afin de pouvoir se former à la biosécurité dans les élevages de ruminants.

D'autres formations sont également disponibles au GDS 42 (modifications possibles dues au COVID 19) :

- Journée jeunes installés
- Contrôles blancs (en lien avec la DDPP)
- Biosécurité volailles (Dr Pierre Yves Decaudin)
- Biosécurité porcs (Fanny Terrier)
- Pilotage de troupeaux bovins et petits ruminants (5mvet, Dr Pierre Emmanuel Radigue)
- Pratique du parage (Dr Pierre Louis Dumas)
- Gestion de la reproduction dans les cheptels allaitants (LCE, Coopel, GDS)
- Eleveur infirmier dimension médecines alternatives (Dr Claudine Fouquet)

Si vous avez des demandes de formations à faire remonter, ou des idées sur des thèmes sanitaires, n'hésitez pas à contacter le GDS 42.

■ Jérôme SUBTIL ■

Ces 2 maladies font partie
des actions prioritaires du GDS
de la Loire : où en est le département ?

BVD ET BESNOITIOSE

Des actions collectives qui évoluent



Le dépistage Besnoitiose s'accroît sur les bovins allaitants lors des prophylaxies 2021-2022. ▲

BVD – POINT DE SITUATION

Deux ans après la mise en application de l'arrêté, retour chiffré sur la situation actuelle

L'implication des éleveurs ligériens se poursuit : aujourd'hui, plus de 97 % des veaux naissants de la Loire sont dépistés et garantis NON IPI (92 % au 31/12/2020). Le taux de bovins positifs en BVD a bien diminué puisqu'il est de moins de 0,3 % pour les veaux à la naissance (0,4 % au 31/12/2020). Première conséquence directe, le nombre de cheptels en assainissement BVD a lui aussi réduit : 168 au 31 juillet 2021 (208 au 31/12/2021).

Une nouvelle étape du programme de lutte contre la BVD a été franchie le 1^{er} janvier 2021 dans la Loire avec le marquage de la mention « BVD : bovin NON IPI » sur les cartes vertes de naissance.

Chaque veau bouclé BVD ayant un résultat négatif garantit automatiquement sa mère. Par conséquent, le nombre d'animaux avec un statut BVD dans le département progresse continuellement. Toutes catégories confondues, 88 % des animaux présents dans la Loire en août 2021 avaient un statut BVD (IPI/NON IPI).

■ Fanny TERRIER ■

BESNOITIOSE - DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS

La Besnoitiose est une maladie parasitaire qui est transmise par le biais des insectes piqueurs, d'une bête positive à une négative qui se trouve à proximité (moins de 200 m). Cette maladie présente dans la Loire peut provoquer des atteintes cliniques, souvent quand une

proportion importante d'animaux sont concernés (au moins 20 %).

- Le kit introduction automatique sur vos achats
L'entrée de la maladie dans un cheptel bovin est très souvent liée à une introduction d'animal contaminé. Il est donc primordial de tester les achats, à l'aide du kit introduction qui comporte les analyses de la Besnoitiose, Paratuberculose et Néosporose. Ces analyses vous reviennent à 4€ pour les mâles, 6€ pour les femelles, aides déduites. **Nous vous proposons de vous inscrire sur une liste d'éleveurs abonnés au kit introduction, pour que cette analyse soit réalisée systématiquement sur TOUTES vos prises de sang d'achat, sans que vous ayez besoin de vous en soucier.** Pour cela, contactez-nous !

- Le dépistage Besnoitiose automatique pendant la campagne de prophylaxie

En dépistant les bovins de plus de 24 mois, vous vous assurez de ne pas détenir d'animaux positifs, ou d'éliminer ceux qui pourraient être présents. Cela vous permet d'éviter de contaminer votre cheptel, ainsi que vos voisins de pâture. Les pertes économiques peuvent être très importantes lorsque la maladie se développe. Après deux années de dépistage volontaire de la Besnoitiose, le GDS souhaite avancer rapidement. **La Besnoitiose sera réalisée systématiquement par le laboratoire, sur toutes les prises de sang de la prophylaxie 2021-2022.** Vous avez la possibilité de refuser ce dépistage qui vous coûte 2€ par bovin, aides déduites.

■ Emeline VILLARD ■

ssa.msa.fr

Hélène,
conseillère en prévention,
MSA Ain-Rhône.

**Vous voulez savoir
comment bâcher
et débâcher votre
remorque en toute
sécurité.**



**L'information que vous cherchez est forcément sur ssa.msa.fr.
Plus de 250 documents sont à votre disposition gratuitement.
Et si vous souhaitez être accompagné, Hélène est là pour vous.**

**SSA.MSA.FR : LE SITE INTERNET DE RÉFÉRENCE EN SANTÉ
ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL EN AGRICULTURE**

ssa.msa.fr



L'essentiel & plus encore

La vie d'un atelier de transformation sur l'exploitation nécessite l'aide d'experts du domaine sanitaire, les GDS sont là pour vous accompagner.

NOUVELLE SECTION

Section Transformation



Une section Transformation a été créée au sein du GDS AuRA. Son but est simple, en partenariat avec les autres organismes qui œuvrent dans le domaine, elle accompagnera les éleveurs en quête de conseils, de soutien et d'accompagnement dans la mise en place ou le développement d'un atelier de transformation au sein de leur exploitation. La qualité sanitaire des produits nécessite une gestion sanitaire rigoureuse du troupeau à l'atelier de transformation. **Les GDS, experts de la santé animale, ont aussi développé de nombreuses compétences en matière d'hygiène alimentaire dans certains départements.** La volonté des Présidents de la région est d'étendre ce service aux départements qui le souhaitent. C'est Bruno Grange (Président du GDS du Rhône) qui préside désormais cette nouvelle section transformation et s'attache à développer des actions utiles et efficaces à destination des éleveurs engagés dans un projet de création ou de développement d'une activité de transformation dans sa globalité.

L'accompagnement des éleveurs concernés se déclinera en six axes que sont : les prérequis autour de l'installation, la sécurité sanitaire dans sa globalité, la gestion des risques technologiques, la prévention en amont de l'atelier de transformation, la connaissance et la lecture de la réglementation et la formation autour des problématiques d'hygiène alimentaire en transformation. Bien sûr afin d'être en mesure d'accompagner efficacement les éleveurs, toutes les filières de productions sont concernées avec la volonté forte de travailler en synergie avec l'ensemble des

partenaires déjà présents sur ces problématiques.

L'année 2021 était celle de la construction de cette nouvelle section Transformation. Les objectifs ont été définis et les actions ont été construites et animées en fonction des besoins du terrain. Les services proposés sont nés de la volonté des éleveurs pour les éleveurs, afin de combler le vide que peuvent subir certains éleveurs désireux de mettre en place d'eux-mêmes leur atelier de transformation. Cette section permettra ainsi d'orienter de la meilleure manière qui soit les éleveurs dans leur projet afin de répondre à des attentes réglementaires et sociétales en évolution permanente.

Comme tout nouveau projet, il nécessite vos retours de terrain pour être adapté aux différents besoins. Chaque proposition, remarque, demande, participera à la force de cette action en ajoutant de nouvelles cordes à notre arc selon vos besoins et dans l'intérêt certain de la qualité sanitaire des produits transformés sur nos exploitations.



N'hésitez pas à contacter votre GDS pour toute question ou suggestion. Les besoins des éleveurs participeront à la mise en place de cette nouvelle section.

La Diarrhée Virale Bovine, maladie aux conséquences multiples est maintenant gérée efficacement grâce à l'effort mené collectivement par tous les éleveurs de France.

BVD

Une lutte collective efficace contre la BVD



Le virus de la BVD est très contagieux, il conduit à la création de deux types d'infectés. L'un est virémique transitoire : ce bovin est malade et contagieux quelques semaines, avant que son immunité n'arrive à faire face au virus en l'éliminant. L'autre est Infecté Permanent Immunotolérant (IPI) : ce bovin naît avec le virus et l'excrète massivement à vie en contaminant son entourage, avant de mourir prématurément. Il est essentiel de l'éliminer dès que possible. Sur le plan technico-économique, les conséquences sont souvent importantes. On estime que le coût de la BVD est d'environ 60 à 90 € par vache et de 12 à 19 € pour 1 000 litres de lait. Ces moyennes ne reflètent pas l'importance des pertes subies lors de la naissance d'une série d'IPI qu'il faut éliminer rapidement.

Ce sont ces conséquences qui ont conduit les GDS à engager une lutte massive et collective contre la BVD. Basée sur le volontariat depuis les années 2000, la lutte s'est accélérée en 2019 avec une réglementation à part entière et le déploiement du dépistage obligatoire des veaux à la naissance sur toute la région.

Aujourd'hui, après deux ans de lutte collective, les résultats sont très bons et signent une belle réussite de ce début de programme :

- 98 % des élevages ont mis en place le dépistage des veaux à la naissance
- 97 % des veaux de la région sont dépistés
- 0.15 % des veaux sont dépistés positifs

Ces résultats viennent récompenser les efforts de chaque éleveur. Une telle diminution du taux de positifs (divisé par 10 en deux ans) est assez exceptionnelle avec ce type de virus pour être soulignée. Les retours du terrain sont excellents et viennent saluer l'implication efficace des techniciens de nos GDS et des vétérinaires. Les services de l'État ont également décidé de renforcer les sanctions pour les quelques derniers éleveurs réticents.

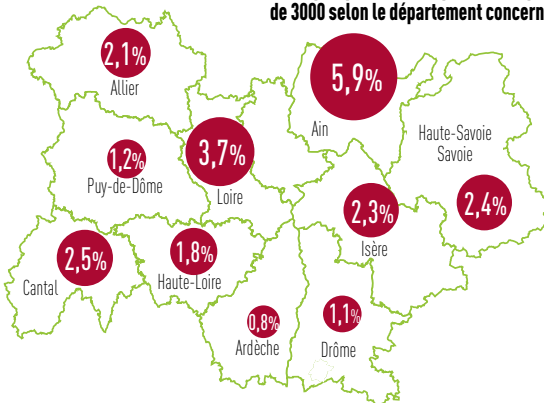
La lutte collective contre la BVD doit continuer dans cette voie. Le dépistage systématique associé à l'élimination des IPI constitue la clé de voûte de ce programme. L'association des mesures de biosécurité (dépistage à l'introduction/rassemblement, quarantaine, vaccination, ...), viennent renforcer ce dispositif et doivent être mises en place efficacement. Dès que le contexte épidémiologique le permettra, le dépistage sérologique prendra le relais tel qu'il a été prévu. Les efforts qui ont conduit à la réussite du lancement de ce programme doivent se poursuivre pour atteindre les objectifs fixés. La lutte contre la BVD, en bonne voie, est l'affaire de tous.

La prévention et l'assainissement précoce des cheptels infestés de besnoïtose sont favorisés par des actions proposées par les GDS départementaux.

BESNOÏTIOSE

Des actions en région pour maîtriser cette parasitose

L'ensemble des départements de la région Auvergne Rhône-Alpes propose des actions pour favoriser la recherche de la besnoïtose au moment de l'introduction d'un bovin dans un cheptel. Le nombre de bovins concernés par une recherche de la besnoïtose varie de quelques-uns chaque année à plus de 3000 selon le département concerné.



Taux de résultats positifs parmi les bovins dépistés en besnoïtose à l'introduction. ▲

QUELQUES RAPPELS

La besnoïtose est une maladie parasitaire transmise par des insectes piqueurs comme les taons ou les stomoxes. Elle est incurable, et aucun vaccin n'est à ce jour disponible.

Les individus infectés ne présentent pas toujours de signes cliniques. Un animal malade pourra avoir de la fièvre, des larmolements ou des œdèmes aux membres. Au stade ultime, on observera des dépilations et un épaississement cutané, ainsi qu'une dégradation de l'état général du bovin. Les taureaux, globalement plus sensibles à la maladie, présenteront un risque important de stérilité.

DES ACTIONS PROPOSÉES EN RÉGION AURA

Pour faire face à cette maladie désormais bien installée dans notre région, l'ensemble des GDS départementaux propose des actions de prévention et d'assainissement : réunions d'information, appui technique pour la mise en place des plans d'assainissement, accompagnement financier pour la réalisation de dépistages ou l'élimination de bovins connus positifs.

La besnoïtose étant une maladie non réglementée, des différences sont observées dans les modalités de suivi et de mise en place de ces actions. Rapprochez vous de votre GDS pour connaître les décisions prises localement.

DE NOUVEAUX OUTILS POUR GAGNER EN EFFICACITÉ

En plus des analyses sérologiques sur sang, utilisées en routine, d'autres moyens permettent aujourd'hui d'approfondir le suivi des élevages touchés et d'envisager de perfectionner encore celui-ci dans les années à venir.

Plusieurs départements ont ainsi mis en place une surveillance sérologique sur lait de mélange. Des recherches sont également en cours sur la réalisation d'analyses sur biopsies de peau, permettant de hiérarchiser les animaux les plus contagieux et donc à réformer en priorité.

Les conseillers des GDS peuvent également s'appuyer sur la dynamique régionale et sur des échanges réguliers entre départements.

DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ QUI RESTENT ESSENTIELLES

Tous les départements de la région promeuvent le dépistage des bovins introduits dans un troupeau, souvent par le biais d'un « kit introduction ». En moyenne 2,2 % des bovins introduits dans la région font l'objet d'un dépistage à l'achat avec des différences selon le département considéré (voir encadré).

Ce dépistage seul ne permet pas de prévenir l'introduction de la maladie dans un troupeau. Il reste essentiel de maintenir une surveillance régulière des cheptels, et de gérer au mieux les rassemblements.

Il est important de connaître les différents parasites et d'apprendre à les gérer en raisonnant les traitements.



LE PARASITISME

Connaître les parasites pour une gestion durable

DÉFINITION

Parasite : Organisme animal ou végétal qui se nourrit strictement aux dépens d'un hôte d'une espèce différente, de façon permanente ou pendant une phase de son cycle vital.

Parasitisme : État d'un organisme qui vit aux dépens d'un organisme d'une autre espèce, que l'on appelle l'hôte.

LES DIFFÉRENTS PARASITES

Parasites internes et externes (voir tableaux).

IMPORTANCE DE LA GESTION DU PARASITISME EN ÉLEVAGE

Le parasitisme, notamment interne, est présent dans tous les élevages pâturants. Il est difficile d'estimer les pertes économiques engendrées par une infestation car elles sont liées à la nature du parasite, au niveau d'infestation, au stade physiologique des animaux, au mode de conduite de l'élevage et au niveau de production du troupeau. Cependant, on peut observer dans des troupeaux contaminés un retard de croissance sur les jeunes, une baisse de la production laitière (en quantité et en qualité), une baisse de l'immunité rendant les animaux plus sensibles aux autres pathologies, des problèmes de reproduction, etc. On estime que les traitements antiparasitaires représentent 20 % des frais vétérinaires annuels dans les élevages (source institut de l'élevage).

L'utilisation systématique des mêmes molécules antiparasitaires depuis des années a conduit à l'apparition de résistances chez les parasites. Ainsi, les traitements deviennent moins efficaces voire sans effet, et l'arsenal thérapeutique déjà restreint se retrouve encore amoindri.

Les antiparasitaires sont des biocides : ils agissent non seulement contre les espèces ciblées par le traitement

mais aussi contre celles présentes dans le milieu. En effet, une fois administrées aux animaux, les molécules antiparasitaires sont éliminées par les déjections des animaux et se retrouvent dans les fumiers, lisiers, pâtures, cours d'eau, etc. Elles conservent parfois leurs propriétés initiales et sont susceptibles d'intoxiquer voire de tuer les insectes coprophages, et ainsi avoir un impact sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. Elles peuvent également représenter un danger pour les organismes aquatiques.

Depuis quelques années, on observe chez les consommateurs et les citoyens un souhait de se tourner vers des produits plus respectueux de l'environnement et une méfiance quant à l'éventuelle présence de résidus de traitements dans les denrées alimentaires. Pour répondre aux attentes de l'éleveur sur le volet sanitaire, technico-économique ainsi qu'à celles de la société sur la protection de l'environnement et la qualité des productions agricoles, il est possible de gérer le parasitisme en raisonnant les traitements (nombre de traitements, sélection des animaux à traiter, moyens techniques, diagnostics...). Cette approche passe par la connaissance des parasites et la mise en place de traitements ciblés sélectifs où seuls les animaux qui le nécessitent sont traités.



Parasites internes

	Strongyles Respiratoires	SCI (Strongyles Gastro-Intestinaux)	La Grande Douve	Le Paramphistome	Le Ténia (Agnéaux)	Coracidies et cryptosporidiose (jeunes animaux)	Néosporose	Toxoplasmose
Localisation	Voies Respiratoires	Caillette	Foie	Rumen	Intestin Grêle		Cellules	
Symptômes	Troubles respiratoires et toux	Perte de Croissance importante, diarrhée	Amairissement, anémie	Diarrhée, ballonnements, douleur et amaigrissement	Sub-anémie, laine sèche-cassante - « frisottée », diarrhée, constipation, ballonnement, complications infectieuses (entérotoxémie)	Diarrhée colorée avec consistance « mayonnaise », amaigrissement, perte d'appétit		Avortements, mortalités, naissances de jeunes faibles
Infestation	Ingestion de larves infestantes lors de la consommation d'herbe / Lors de pâturage dans des zones humides				Par voie oro-fécale		2 modes de transmission : Horizontale : Ingestion de ration contaminée par matière fécale d'un chien hôte définitif du parasite. Verticale : in utero par le placenta de mère au veau	Transmission du chat aux ruminants se fait souvent par voie orale (ingestion d'aliments ou d'eau contaminés par des fèces de chats excréteurs). Une contamination verticale peut aussi s'effectuer (de la mère au fœtus)
Evolution	Migration dans l'organisme jusqu'à la localisation cible. Provoque d'importantes perturbations métaboliques. Pondent des œufs qui seront excrétés dans les bouses et contamineront les pâtures par la suite					Ookystes détruisent les cellules intestinales, maladie très contagieuse (eau, bottes, vêtements peuvent être des vecteurs)	Contamination des pâtures très faible	

Parasites externes

	Certaines Mouches (Messes)	Poux / Puces	Tiques	Gale psoroptique	Gale chorioptique	Gale sarcoptique	Besnoitiase	Estres
Localisation	Arrière-main, oreilles, base des cornes, pieds	Peau, tête, bas des membres postérieurs	Peau	Dos puis descendant sur les flancs	Membres, scrotum, pis	Tête	Peau	Cavités nasales
Symptômes	Démangeaisons Perte de poils Isolement Amaigrissement	Démangeaisons Rougeurs Dermatoses Perte de poils	Fièvre Abattement	Démangeaisons Perte de poils Croûtes Amaigrissement Nervosité	Démangeaisons Croûtes Diminution de la fertilité (mâles)		Hyperthermie (Edèmes) Stérilité des mâles Crevasses	Obstruction quasi totale des narines Pertes de production Amaigrissement Pneumonies
Evolution	Début et fin d'été	L'hiver	Au pâturage	Lors de la rentrée en bâtiments d'animaux	Et/ou de rassemblements		Par insectes piqueurs et/ou aiguilles réutilisées	Fin printemps et en été par jetages et éternuements.

Les strongles digestifs sont des parasites fréquents qui affectent l'estomac et les intestins des ruminants.



STRONGLES GASTRO INTESTINAUX

Des vers fréquents aux conséquences parfois graves

Différents strongles de plusieurs familles sont présents dans le tube digestif des ruminants (caillette, intestin grêle et gros intestin) dès qu'ils pâturent.

UN CYCLE EN LIEN AVEC LE PÂTURAGE

Le cycle comporte une phase à l'intérieur de l'hôte et une phase dans le milieu extérieur ; il est identique pour chaque strongle digestif des bovins, ovins ou caprins. Les œufs pondus par les vers adultes sont expulsés dans les matières fécales. Ils évolueront en larves qui seront ingérées (au stade infestant L3) par les ruminants au pré. Celles-ci vont se loger dans la caillette ou l'intestin avant de se transformer en adultes. Il existe un phénomène d'hypobiose, par exemple pour *Ostertagia* chez les bovins : certaines larves vont s'enkyster dans la muqueuse de la caillette pour passer l'hiver.

ACTION PATHOGÈNE VARIABLE

L'action pathogène des strongles est liée à leur présence qui irrite la muqueuse digestive et entraîne une malabsorption des nutriments par l'animal, ainsi qu'à la spoliation qu'ils exercent pour se nourrir du contenu intestinal, de tissus voire du sang de leur hôte (comme *Haemonchus* dans la caillette des petits ruminants).

DES SIGNES CLINIQUES PARFOIS MARQUÉS

Les strongles digestifs peuvent entraîner des symptômes assez peu spécifiques : baisse de production, mauvais état général, poil terne et piqué, amaigrissement, ... Les jeunes animaux sont plus sensibles donc les signes sont plus marqués : diarrhée, retards de croissance, en particulier en première saison de pâturage. Les larves en hypobiose engendrent des troubles digestifs plus importants lorsqu'elles émergent quelques mois plus tard. Les parasites hématophages peuvent être à l'origine de muqueuses pâles (signe d'anémie) et un œdème de l'auge si l'infestation est forte.

DES ANALYSES POUR SURVEILLER L'INFESTATION

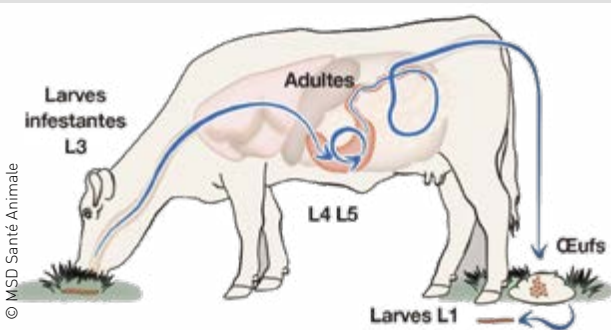
Les signes étant assez tardifs à apparaître, l'observation des animaux peut être complétée par des examens de laboratoire afin d'estimer l'infestation parasitaire et prévoir la stratégie de traitement :

- Coproscopie : chez un animal atteint ou au sein d'un lot, un prélèvement de fèces est réalisé pour une observation au microscope au laboratoire ou par le vétérinaire. Les œufs observés sont comptés (résultat rendu en « œuf par gramme ou opg ») afin de se rendre compte du niveau d'infestation par les strongles.

- Dosage du pepsinogène dans le sang : il est augmenté en cas de lésions causées par les strongles de la caillette. Ce test est fiable pour les animaux de première saison de pâture.

- A l'occasion d'une autopsie, on peut observer certains parasites à l'œil nu (par exemple *Haemonchus* dans la caillette des petits ruminants).

■ Perrine MATRAT, GDS Rhône ■



© MSD Santé Animale

◀ **Cycle des strongles digestifs (exemple d'*Ostertagia*, parasite de la caillette des bovins).**

LIVRAISON DU LUNDI AU SAMEDI MATIN PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

**BÉTON ET MATÉRIAUX
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES**

04 78 48 58 48

**BML MATERIAUX
04 78 48 68 57**



WWW.BETONALYON.FR



Allflex[®]

Livestock Intelligence™

**Une large gamme
de lecteurs pour un
accompagnement quotidien**

Légers, maniables et simples d'utilisation,
**nos lecteurs sont compatibles
avec les principaux logiciels de
gestion de troupeau.**

Lecteur
LPR



Lecteur
APR250



Lecteur
APR600



Lecteur
AWR250



Lecteur
AWR300



Lecteur
RS420



ALLFLEX EUROPE S.A.S.

35 Rue Des Eaux - 35500 Vitré, France
Tél. : +33 (0)2 99 75 77 00

www.allflex.global/fr

Suivez notre actualité
via nos pages © Allflex France

La mise à l'herbe, une période à risque vis-à-vis des parasites. Limiter la contamination c'est raisonner la conduite du pâturage.



PARASITISME ET PÂTURAGE

Gestion du parasitisme au pâturage

A la mise à l'herbe, les animaux sont constamment exposés aux parasites et en particulier aux strongles gastro-intestinaux (SGI). Dès lors que les herbivores pâturent, ils sont infestés par ces vers ronds. Les larves des SGI sont ingérées avec le bol alimentaire et évoluent en parasites adultes dans l'appareil digestif de l'animal. Une fois excrétés dans les fèces de l'animal, les œufs se développent en larves sur les pâtures.

RÉDUIRE LA PRESSION PARASITAIRE

Chargement et surpâturage : En doublant le nombre d'animaux sur une surface donnée, on quadruple le niveau d'infestation. Limiter le chargement réduit la pression parasitaire. Ainsi, moins ils sont nombreux sur la pâture et plus ils deviennent sélectifs en contournant les bouses.

Il est recommandé de sortir les animaux quand l'herbe atteint au moins 5 à 6 cm pour limiter l'ingestion de larves infestantes puisque 80 % de ces larves sont

situées dans les 5 premiers centimètres d'herbe.

Pâturage tournant : En augmentant le nombre de parcelles, le temps de rotation est plus long ce qui diminue les risques parasitaires. Il est recommandé un retour sur les parcelles entre 25 et 30 jours, ces délais sont cohérents avec le cycle du parasite et limitent la recontamination des animaux. Ils sont cependant très dépendants des conditions climatiques.

Pâturage mixte ou alterné : Faire pâturer alternativement des bovins et des animaux d'autres espèces non-sensibles aux mêmes parasites permettrait de réduire la charge parasitaire et indirectement de limiter les phénomènes de résistances. Les SGI présentent une spécificité élevée pour leurs hôtes, peu d'helminthes sont capables d'infester simultanément deux espèces différentes. Durant les 2 premières années de pâturage, les jeunes sont particulièrement sensibles aux SGI il est donc intéressant de privilégier les parcelles qui n'ont pas été utilisées au cours de l'année par des animaux de 2^{ème} saison. Faire pâturer les jeunes derrière des adultes peut également être une stratégie, puisque ces derniers, partiellement immunisés, sont de mauvais recycleurs de larves.

Entretien des pâtures : faucher l'herbe entre deux saisons de pâturage permet de réduire la contamination des parcelles par les larves infestantes puisque les larves ne survivent pas à une conservation en foin ou en ensilage. Le repos prolongé des pâtures est également un moyen d'assainir les prairies. Enfin, épandre uniquement du fumier composté limite la contamination des pâtures. L'élévation de la température est propice à la destruction des œufs et des larves.



© Pixabay

■ Clémence LEGRAND, GDS Isère ■

Le traitement contre les strongles doit tenir compte du parcellaire, du climat, de l'immunité, tout en limitant les pertes de production sur les bovins.



STRATÉGIE DE TRAITEMENT

Traiter les strongles au bon moment

UNE PROLIFÉRATION PARASITAIRE RAPIDE

Les strongles ont un cycle court. La charge parasitaire peut donc s'accroître rapidement en saison de pâture, d'autant plus que la durée du cycle diminue avec l'élévation des températures extérieures, passant de 6-8 semaines à 1 mois.

L'infestation est donc importante en fin d'été si les animaux ne changent pas de pâture. De fait, à cette période et sans traitement, un animal peut héberger plus de 150 000 parasites. Or, un bovin perd du poids avec plus de 20 000 parasites et est malade à plus de 40 000.

INFLUENCE DU PARCELLAIRE ET DU CLIMAT

Lorsque les bovins changent de parcelle, ils pâturent sur un lieu faiblement contaminé et le risque de maladie parasitaire est reculé de 3 à 4 semaines. Avec plusieurs changements, le risque peut devenir nul, puisque les bovins quitteront la parcelle avant une multiplication trop intense des parasites (voir encadré). C'est la présence prolongée des bovins sur une pâture qui augmente le risque de maladie.

En estive, la période de pâture est longue, mais si le chargement est faible, le risque parasitaire est limité.

En revanche, un chargement excessif induit du surpâturage et un risque accru d'ingestion de parasites.

Le surpâturage existe aussi lors de sécheresse. Cependant, comme la complémentation en fourrage provoque la diminution de la part de l'herbe dans la ration, la pression parasitaire n'est pas très intense. En revanche, plus le printemps est chaud ou précoce, plus le pic des larves infestantes est important et le risque de maladie avancé.

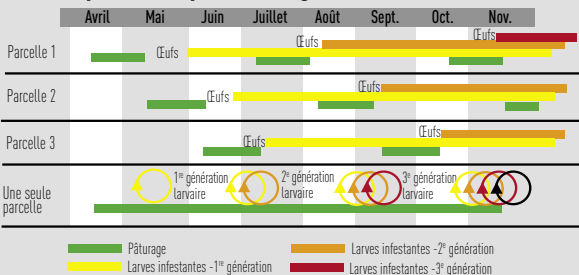
L'EFFET DE L'ÂGE

En première année de pâture, les jeunes bovins ne sont pas immunisés et le parasite se multiplie dans leur organisme. On estime qu'un Temps de Contact Effectif (TCE) de 8 mois entre les strongles et un bovin est nécessaire pour que l'animal acquiert une immunité et évite la maladie. Dans ce TCE, il est nécessaire de tenir compte de l'âge de sortie des veaux, qui fait varier la part d'herbe dans la ration. On doit également prendre en compte les traitements effectués pendant la saison de pâture (un traitement avec des avermectines induit une période de 4 à 6 semaines sans contact avec le parasite).

QUAND TRAITER ?

À la rentrée du troupeau, l'utilité d'un traitement sera à évaluer lot par lot après analyses. Au pâturage, la décision peut être aidée par des outils « expert » prenant en compte la météo, le parcellaire et de l'âge des animaux. Il faut veiller alors à utiliser un traitement non toxique pour l'environnement.

Exemple d'un pâturage en rotation sur trois parcelles ou sur une unique parcelle*. La fréquence de rotation permet de réduire la quantité de parasites ingérés



La quantité de larves infestantes augmente avec le chargement des parcelles*



* D'après Philippe Camuset

Le mode d'administration et le délai d'attente sont des composantes importantes d'un traitement qui doivent être pris en compte.



ANTIPARASITAIRE

Voie d'administration et délais d'attente

Les délais d'attente ont été mis en place pour garantir au consommateur l'innocuité des produits consommés. Ils sont définis en fonction du devenir des molécules antiparasitaires dans l'organisme de l'animal et varient selon la molécule utilisée, l'espèce, le produit, mais aussi le mode d'application. Les antiparasitaires sont nombreux et leurs délais d'attente variables. Ils vont de 0 jour à plusieurs mois en fonction des molécules choisies. Il est donc essentiel de se référer aux conseils de son vétérinaire pour choisir et utiliser ces traitements. Les délais d'attente sont réglementés et contrôlés, ils doivent être respectés à l'heure près. Aussi leur notification dans le carnet sanitaire est essentielle.

La voie d'administration du médicament utilisé, prend également de plus en plus d'importance dans l'utilisation des traitements vis-à-vis des problématiques de résistance des parasites aux antiparasitaires et de pollution de l'environnement. **L'utilisation des pour-on est particulièrement montrée du doigt dans plusieurs études scientifiques récentes. La logique est assez simple, même si le dosage efficace précisément défini pour le traitement est respecté, la variabilité de la dose délivrée lors de l'administration pour-on réellement reçue par l'animal est importante.** Et pour cause, il est difficile d'appliquer le produit strictement sur la ligne du dos (couleur, écart), les animaux se frottent (murs, buissons, brosses), se lèchent et sont exposés aux intempéries (pluie, vent). Ce problème est décrit comme facteur d'aggravation du développement des résistances car la dose, réduite, n'est plus efficace et les parasites ne sont plus éliminés en totalité. Ils s'habituent à la molécule initialement toxique et développent des résistances. Sur le plan environnemental le problème est similaire, la part de produit non absorbée par l'animal se retrouve dans l'environnement et dégrade la faune coprophage et la flore. Les bousiers, par exemple, essentiels à la



vie d'une parcelle voient leur population se réduire et le temps de dégradation des bouses double voire triple. La germination des végétaux semble aussi être impactée. Les antiparasitaires injectables, largement utilisés dans les pays voisins pour leur précision et leur rapidité d'action, évitent ces dérives, car la dose efficace directement injectée est absorbée en totalité par l'animal.

ATTENTION

Le pour-on n'est pas adapté au Traitement Ciblé Sélectif car la variabilité de la dose reçue (couleur, frottement, lèchage, pluie) engendre des résistances, il faut préférer l'injectable.

Dans les systèmes pâturants, un élevage sans strongles gastro-intestinaux n'existe pas. Il est donc nécessaire d'en maîtriser l'infestation tout en limitant les conséquences sanitaires et économiques.



STRONGLES DIGESTIFS

Vers le Traitement Ciblé Sélectif

Le moyen de maîtrise du parasitisme est souvent l'utilisation d'anthelminthiques. Cependant, si celle-ci est insuffisamment raisonnée, elle entraîne le développement de vers résistants. Aujourd'hui, il est donc nécessaire de mieux utiliser ces traitements. Pour cela il s'agit de répondre à deux questions majeures « quand traiter » et « qui traiter » chez les bovins, les ovins et les caprins. On parle du Traitement Ciblé Sélectif (TCS) ou du traitement Raisonné Individualisé (TRI).

POURQUOI METTRE EN PLACE LE TCS ?

Parce que des résistances aux vermifuges sont fréquentes dans toutes les espèces (ovines, caprines ET bovines). D'où viennent ces résistances : de l'utilisation fréquente de molécules de la même famille exerçant une forte pression de sélection sur les parasites, de sous-dosage, de traitement d'un lot d'animaux complet sans laisser de population de parasites refuge et de la stratégie du « dose and move », selon laquelle les animaux sont traités puis déplacés vers une pâture saine en milieu de saison.

De plus, cette résistance est héréditaire (transmise de génération en génération de parasite). Or, la ressource en vermifuge est limitée, les délais de développement de nouvelles molécules sont très longs et la résistance arrive rapidement après la mise sur le marché d'un nouveau médicament.

Il est donc nécessaire de limiter l'usage des antiparasitaires pour diminuer la pression de sélection (conservation de populations refuges), répondre aux critères de l'agriculture durable préservant la biodiversité, et ne pas entraver le développement de l'immunité.

QU'EST-CE QU'UNE POPULATION REFUGE ?

Une population refuge est une population de parasites non confrontée à un traitement antiparasitaire. **Pour**

maintenir une population refuge au sein d'un troupeau la règle veut que l'on ne traite qu'une partie seulement des animaux. Les animaux non traités hébergent donc la population refuge. Cette population refuge permet d'éviter l'apparition de résistances en diluant les vers résistants au traitement, sélectionnés chez les animaux traités. La population refuge dans un troupeau permet de conserver un équilibre acceptable entre les parasites sensibles et résistants (qui eux prennent rapidement la place laissée par les parasites éliminés par les traitements).

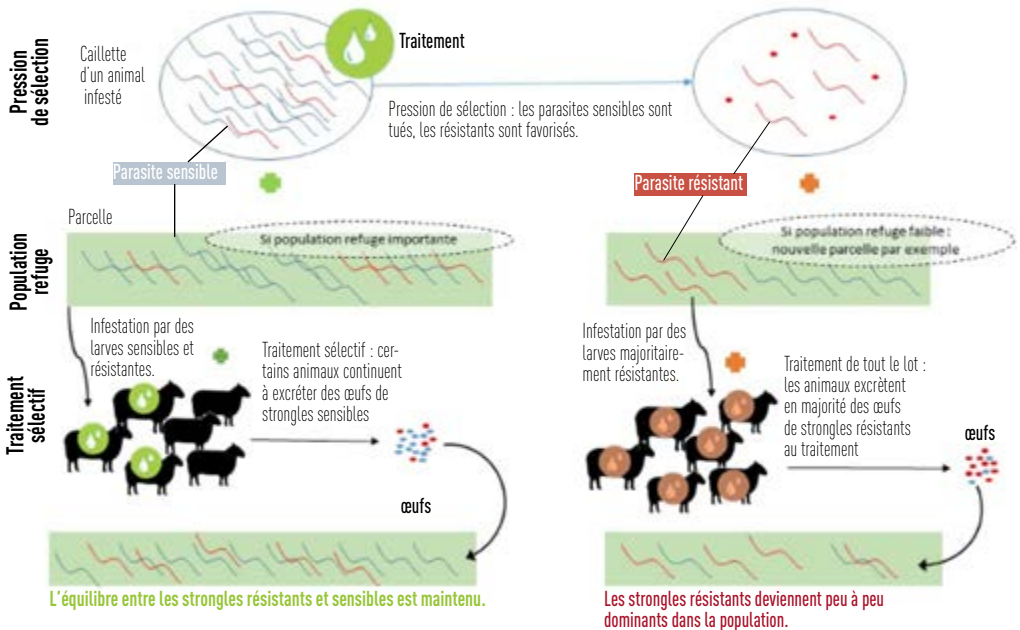
QUI TRAITER ?

On considère que 20 % des animaux hébergent 80 % des populations de parasites, qu'au sein d'un même lot, tous les individus n'ont pas la même sensibilité au parasitisme et qu'il convient de cibler les traitements sur les plus fragiles. Les critères de choix peuvent varier selon les espèces et les catégories d'animaux.

En bovins :

Chez les génisses, on vise l'acquisition de l'immunité vis-à-vis des strongles. Elle est possible à condition que le TCE (Temps de Contact Effectif) avec les parasites soit suffisant. Le TCE correspond à la durée de pâturage des génisses (période pendant laquelle elles sont en contact avec les larves L3 infestantes se trouvant dans l'herbe) à laquelle il faut soustraire toutes les périodes de traitements rémanents, de sécheresse et de forte complémentation. On estime qu'il faut un TCE de 8 mois sur les 2 premières années de pâture pour que l'immunité contre les strongles soit acquise. Le choix du traitement sera dicté par le résultat des analyses effectuées (dosage du pepsinogène, copro individuelle) et par l'observation des animaux (poil, état, ...).

Chez les vaches adultes, le traitement devrait être rare si l'immunité a bien été acquise au cours de leurs 2 premières années de vie. Dans les faits, l'immunité est parfois insuffisante. Cependant, traiter tous les animaux n'apporte aucune garantie d'avoir une hausse



Notions de pression de sélection, population refuge et traitement sélectif.

D'après les travaux de Nadine RAVINNET

de la production laitière. Pour rentabiliser le traitement, il faut donc choisir les adultes à traiter.

On choisira les primipares dans les troupeaux dont l'immunité acquise est insuffisante (dosage du pepsinogène sur les génisses). On interviendra dans les troupeaux dont le niveau d'herbe pâturée est élevé : au moins deux mois au printemps, avec trois quarts d'herbe dans la ration, puis deux mois en été-automne avec 50 % d'herbe. On sélectionnera les vaches ayant vêlé en cours de saison de pâturage et faibles productrices dans le troupeau comparativement aux autres vaches au même stade de lactation et de moins de 200 jours de lactation depuis le dernier vêlage. On fera confiance au bon sens de l'éleveur et à son observation (état, poil).

Pour les petits ruminants. Chez les jeunes, l'objectif visé est également l'acquisition de l'immunité à la faveur d'une mise en contact douce (peu de parasites présents) et longue (un minimum de 5 mois est nécessaire). Elle est cependant moins bonne qu'en bovin (surtout en caprin). Le traitement devra donc être raisonné en fonction de l'âge (jeunes adultes à privilégier), de la période de mise-bas mais également de l'observation des animaux (état corporel, aspect de la laine ou des poils, muqueuse de l'œil, ...). Il devra s'appuyer sur

des analyses de coproscopies (le mélange étant très pertinent). Il ne faut pas non plus oublier de traiter avant la mise à l'herbe les animaux achetés afin d'éviter d'introduire des parasites résistants.

Enfin, pour savoir si on a de la résistance dans un élevage et pour quelle famille de molécules, il faut faire un test de réduction de l'excrétion fécale post-traitement en prenant l'attache du vétérinaire praticien (coproscopie effectuée dans les 10 à 14 jours qui suivent un traitement).

Le traitement antiparasitaire n'est qu'un outil parmi d'autres pour gérer le parasitisme. La gestion du pâturage, la gestion de l'alimentation, la sélection génétique d'animaux résistants aux parasites, notamment, sont autant de moyens possibles à coupler pour améliorer l'efficacité de la lutte.

■ Florence BASTIDE, GDS Haute-Loire ■

Paroles d'éleveurs et de vétérinaires sur un changement de pratique en matière de lutte contre les strongles gastro-intestinaux.

LUTTE RAISONNÉE

Le Traitement Ciblé Sélectif en pratique

A chaque troupeau son Traitement Ciblé Sélectif (TCS). Si certains éleveurs et vétérinaires cherchent la rentabilité maximale du traitement en travaillant précisément sur les résultats de production (lait, GMQ), d'autres expliquent simplifier le choix des vaches à traiter. Le ciblage prioritaire des premières lactations dont l'immunité n'est pas encore pleinement efficace, des hautes productrices pour préserver la production et des vaches dites « à problème » déjà sollicitées par d'autres pathologies est un ciblage efficace. Certains choisissent même de traiter les vaches en fonction de leur état corporel, de leur état de forme, selon leur ressenti. En fait peu importe le protocole de ciblage, tout le monde peut commencer rapidement et efficacement son traitement ciblé sélectif en respectant simplement deux critères : celui de ne traiter qu'une partie du troupeau tout en traitant en priorité les vaches qui en ont le plus besoin.

Les éleveurs ayant opté pour le TCS s'accordent à dire que les bénéfiques sont là où ils les attendaient. **Le coût de traitement est réduit puisque seuls les animaux qui en ont besoin sont traités et la rentabilité est augmentée car les animaux sélectionnés sont ceux qui répondent le mieux au traitement (gain en lait, GMQ).** Au-delà de l'aspect économique, sont également cités l'aspect environnemental et la lutte contre la résistance des strongles aux antiparasitaires. La faune coprophage et la flore sont confrontées à moins de molécules toxiques pour elles et les populations de parasites résistants, dilués dans les populations de pa-



rasites sensibles qui constituent des refuges, restent minoritaires.

Côté vétérinaire le Dr Laurent Dravigny (Cantal) est lui aussi convaincu par le Traitement Ciblé Sélectif (TCS), également pour ses intérêts technico-économiques, environnementaux et en matière de lutte contre les résistances. Il a lui-même participé, avec 6 de ses éleveurs, à une vaste étude nationale conduite sur plus de 120 troupeaux français, par Nadine Ravinet enseignante-chercheuse à l'école Nationale Vétérinaire de Nantes. Cette étude a permis de déterminer des critères efficaces de sélection des vaches à traiter pour optimiser la rentabilité du traitement et lutter contre les résistances en traitant seulement une partie du troupeau. Pour le docteur Dravigny, le TCS est une démarche d'avenir qui, même si elle est parfois complexe à mettre en œuvre, a tout son sens à l'heure actuelle.



L'action sanitaire ensemble

GDS

Auvergne

Rhône-Alpes

IMERYS, LEADER MONDIAL DES SPÉCIALITÉS MINÉRALES POUR L'INDUSTRIE

Les minéraux, garants d'une filtration de pointe pour la transformation des produits agricoles.

- ▶ Extraite au coeur de la France à Murat dans le Cantal et utilisée dans toute l'Europe, la terre de diatomée est essentielle à la filtration des céréales fermentées, des saumures de fromagerie ou encore des jus de fruits
- ▶ Il s'agit d'une substance naturelle non traitée chimiquement au service de l'agriculture
- ▶ La terre de diatomée est recyclée à plus de 95% après utilisation comme fertilisant dans l'agriculture



IMERYS

www.imerys.com

Les troubles respiratoires aux pâturages ne sont pas exceptionnels chez les ruminants domestiques. Souvent, il ne s'agit pas d'une infection bactérienne ou virale mais de strongles respiratoires.



LES STRONGLES RESPIRATOIRES

De la toux au pâturage : penser aux strongyloses pulmonaires

Les strongyloses pulmonaires sont des maladies de pâturage à caractère saisonnier (les symptômes sont observés principalement en été et au début de l'automne). Elles affectent surtout les jeunes ruminants de première saison de pâture qui n'ont pas encore développé leur immunité. Cependant, l'introduction d'un animal porteur latent au sein d'un cheptel non immunisé peut les faire apparaître à tout moment. La plus connue dans nos régions est la dictyocaulose encore appelée « toux d'été » ou « bronchite vermineuse ». Ces parasites de grande taille se localisent au stade adulte dans les bronches et la trachée. Il existe une autre espèce de strongles respiratoires : les protostrongles qui sont peu pathogènes.

DIAGNOSTIC

Le diagnostic s'appuiera sur :

- L'épidémiologie : la catégorie d'animaux atteints (principalement les jeunes de première saison d'herbe) et l'époque de l'expression des symptômes (au moins 4 à 7 semaines après la mise à l'herbe),
- La clinique : toux quinteuse provoquée par un effort (elle devient plus grasse au fur et à mesure de l'évolution), de la bave mousseuse lors d'épisodes de toux et sans fièvre,
- La coproscopie : la récolte de fèces doit se faire à l'aide d'un gant de fouille dans le rectum de l'animal et non au sol. Ce sont les larves qui seront recherchées. En effet, les œufs de strongles respiratoires éclosent au cours de leur élimination par l'animal à l'inverse des strongles digestifs. Ces larves sont très sensibles, l'acheminement au laboratoire sous couvert du froid doit être très rapide (certains vétérinaires peuvent proposer cette analyse).
- L'autopsie : mise en évidence des stades adultes dans les bronches et la trachée.

TRAITEMENT

Les benzimidazoles et le lévamisole sont adulticides mais actifs de façon incomplète sur les stades larvaires d'où



Les jeunes sont les plus sensibles aux strongyloses respiratoires. ▲

leur intérêt en cas de toux déjà présente : action flash (effet purge). A l'inverse, les macrolides antiparasitaires (avermectines, milbemycines) présentent une activité moins immédiate, mais une rémanence de plusieurs semaines. Cette rémanence empêche la réinfestation et ainsi la recontamination des pâtures.

PRÉVENTION

Elle reposera sur :

- La rotation des animaux sur des pâtures non contaminées,
- La séparation des jeunes et des adultes à la mise à l'herbe et ne pas faire pâturer les jeunes animaux, plus sensibles, sur des parcelles déjà contaminées par des adultes. Les jeunes doivent se contaminer progressivement pour pouvoir acquérir une immunité,
- Retrait des parcelles des animaux malades ou sévèrement infestés pour éviter de nouvelles contaminations.

■ Sébastien MOUILLARD, GDS Air ■

Ces parasites peuvent avoir des conséquences zootechniques non négligeables. Comment les diagnostiquer et les maîtriser ?



LES MALADIES PARASITAIRES DU FOIE

Grande Douve et Petite Douve

La Grande Douve (*Fasciola hepatica*) et la Petite Douve (*Dicrocoelium lanceolatum*) se développent dans les tissus du foie et les canaux biliaires des ruminants. La grande douve est hématophage (se nourrit de sang) contrairement à la petite douve qui se nourrit de bile. La grande douve se retrouvera sur des prairies humides disposant de gîtes à limnées, hôte intermédiaire du parasite. Quant à la petite douve, son cycle de développement est plutôt lié à des terrains secs et calcaires mais l'escargot terrestre, l'un des hôtes intermédiaires du parasite, a besoin d'humidité pour survivre.



d'infestation. Lorsqu'il n'est pas possible d'éviter la contamination, les zones infestées pourront être pâturées par des animaux moins sensibles (bœufs, animaux en engraissement). Des traitements à des

périodes stratégiques en troupeaux fortement infestés chez les petits ruminants pendant 2 à 3 ans réduiront le risque de grande douve.

Pour la petite douve, la prévention thérapeutique sera privilégiée dans les troupeaux positifs en fin de pâturage. Chez les petits ruminants, elle permettra d'améliorer l'état corporel des animaux gestants. Chez les bovins, les traitements d'hiver réduiront l'excrétion fécale qui entraîneront une diminution de la contamination de l'environnement à la mise à l'herbe.

DIAGNOSTIC

Petite douve

• Clinique / épidémiologique

Forme aiguë très rare (hépatite nérosante = inflammation du foie).

Forme chronique : symptômes non spécifiques (amaigrissement, faible anémie, parfois diarrhées en cas d'infestation massive chez les caprins et ovins).

• Coprologique

Bovins : excrétion fécale faible / aléatoire.

Multiplier les coproscopies sur plusieurs années pour apprécier le risque parasitaire.

Ovins/caprins : excrétion forte et continue.

Coproscopie individuelle sur au minimum 5 animaux/lot.

• Post mortem

- Saisies abattoir (certificat de saisie)

- Autopsies (lésions hépatiques, présence des parasites)

Grande douve

• Clinique / épidémiologique

Forme chronique : anémie, amaigrissement, œdèmes.

• Coprologique

Irrégularité du rejet des œufs / absence d'œufs dans les crottes. Rejet tardif des œufs : au moins 3 mois après l'infestation. Prélèvements : analyse individuelle sur 5 à 6 animaux/lot.

• Sérologique

Ovins/caprins : seulement en 1^{ère} année de pâturage. Prélèvements : à l'automne / à la rentrée en bâtiment sur plusieurs animaux d'un lot.

Bovins : sérologie à la rentrée en bâtiment sur 5 à 6 animaux par lot.

• Post mortem

- Autopsies (lésions hépatiques, présence des parasites)

- Saisies abattoir

TRAITEMENT

Le nébobimin et l'albendazole sont les seules molécules actives sur *Dicrocoelium* (hors Autorisation de Mise sur le Marché pour les bovins) Pour la petite douve, l'administration

d'un douvicide est envisagé à partir de 300 œufs/gramme de crottes chez les petits ruminants et lorsque la prévalence de coproscopies positives est supérieure à 30 % chez les bovins.

Un fasciolicide sera administré dès que la grande douve est présente chez les animaux. On prendra en compte le délai entre la fin de l'infestation et la date de traitement pour le choix du douvicide (certaines molécules ne sont pas actives sur tous les stades de *Fasciola*).

■ Ludivine VALOT, GDS Altier ■



Une limnée. ▲



Escargot terrestre. ▲

PRÉVENTION

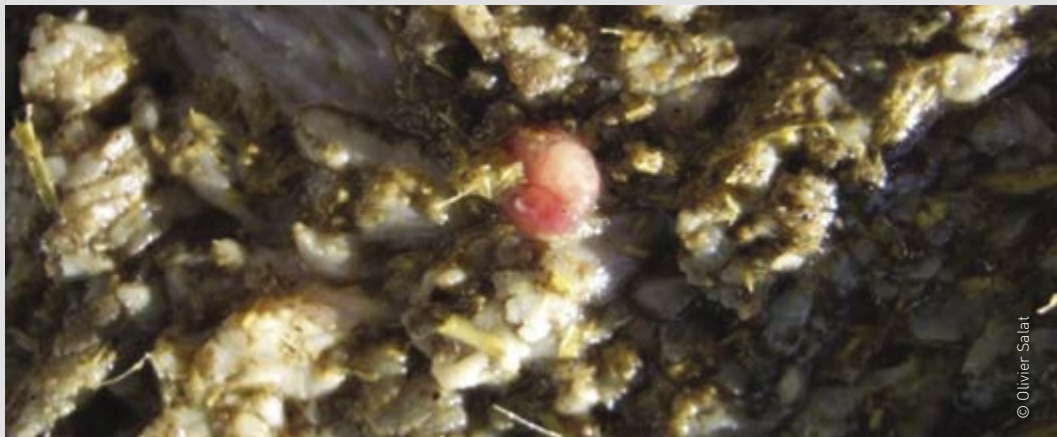
Pour la grande douve, elle passera par l'assèchement (lorsqu'il est possible) ou par l'évitement des sources

Pour lutter contre l'antibiorésistance les médecines complémentaires occupent désormais une place grandissante auprès des éleveurs.



LES PARAMPHISTOMES

Des parasites d'accumulation



© Olivier Salat

Observation d'un paramphistome sur une paroi ruminale. ▲

UN PARASITE PROCHE DE LA DOUVE

C'est un parasite à l'aspect d'un grain de riz, qui vit à l'état adulte dans la panse et le réseau. De la même famille que la grande douve, il a aussi un cycle dixène dans lequel l'hôte intermédiaire est un petit mollusque aquatique, la limnée tronquée. Le paramphistome se développe donc de préférence dans les zones humides des pâtures, partout en France.

Le bovin s'infeste en ingérant les larves fixées aux végétaux en bordure des points d'eau et ces larves se transforment en formes juvéniles hématophages dans le tube digestif du bovin. Puis elles vont se fixer à l'état adulte dans la panse où les parasites s'accumuleront d'année en année et entraîneront une gêne mécanique et une spoliation du contenu digestif.

Le bovin déclenchera alors une paramphistomose aigüe ou chronique. La forme aigüe est rare, plutôt sur les jeunes bovins et fait suite aux migrations des larves et aux hémorragies digestives localisées : elle entraîne une forte diarrhée vert-noirâtre ; l'animal est abattu, maigrit et peut mourir en deux à trois semaines. La forme chronique, plus fréquente, est due à l'accumulation de centaines de parasites dans le rumen et se traduit par des ballonnements (météorisation) ainsi qu'un amaigrissement.

DES COPROSCOPIES RECOMMANDÉES

Le parasite adulte pond beaucoup d'œufs excrétés dans les fèces, donc la mise en évidence de sa présence par coproscopie (5 ou 6 bovins pour un lot) est aisée. L'interprétation sera laissée au vétérinaire car un traitement ne doit pas être mis en œuvre systématiquement dès que le parasite est présent. En revanche, en cas de forme aigüe, la détection des larves ne peut être faite qu'à l'autopsie.

LA GESTION DU PARAMPHISTOME

La lutte contre le paramphistome passe par une utilisation raisonnée des traitements, au vu des résultats des coproscopies. Attention, un traitement ne s'avère nécessaire que si 3 analyses sur 5 sont positives et si l'on dénombre plus de 100 œufs par gramme de bouse, car cela témoigne d'une accumulation massive de paramphistomes dans le troupeau. Seul l'oxyclozanide est réputé actif contre le parasite, à une dose limite de la dose toxique pour les bovins. D'autre part, comme pour la grande douve, la lutte passe par l'identification des zones humides et des gîtes à limnées, pour éviter d'y laisser pâturer les animaux, et par l'aménagement des points d'abreuvement pour réduire les zones à risques.

Chez les jeunes animaux, la cryptosporidiose et la coccidiose sont deux maladies parasitaires responsables de diarrhées. Comment diminuer leur propagation ?



PARASITISME BÂTIMENT

Cryptosporidiose et coccidiose : limiter leur impact

Baisse de production, diarrhée, affaiblissement, retard de croissance, mortalité, l'impact de ces deux maladies parasitaires sur l'élevage n'est pas sans conséquences. La cryptosporidiose et la coccidiose sont deux maladies parasitaires qui atteignent surtout les jeunes animaux dans les premiers jours de leur vie. Afin de mettre en place un protocole de soins adapté il est nécessaire de diagnostiquer les pathogènes en cause. La mise en place de mesures préventives limitera leur propagation.

CRYPTOSPORIDIOSE : UN PARASITE TRÈS RÉSISTANT

Cette maladie est due à un parasite protozoaire, « *Cryptosporidium parvum* », très contagieux de l'intestin grêle. Il est également transmissible à l'homme. Les animaux s'infectent par voie orale généralement dans les heures qui suivent leur naissance et le plus souvent directement au contact de leur mère ou de leurs congénères malades ou porteurs. L'eau, le matériel de soins, les vêtements, les bottes peuvent être des vecteurs. La diarrhée liquide de couleur jaune verdâtre apparaît entre le quatrième et le dixième jour de vie et peut parfois entraîner la mort de l'animal. Elle se déclenche d'autant plus tôt que la pression d'infection est élevée et que d'autres agents des diarrhées néonatales sont impliqués. Les élevages à mises bas groupées sont plus sensibles aux épisodes de cryptosporidiose. Les premiers nés sont rarement malades mais sont des amplificateurs du parasite au sein de l'élevage. Le parasite étant très résistant dans le milieu extérieur, la contamination est possible pendant plusieurs mois. Cette maladie peut entraîner la mort dans 5 à 10 % des cas, voire 30 % si elle est associée à d'autres problèmes. Lors d'un épisode de

diarrhée sur des jeunes, le parasite responsable de la cryptosporidiose est isolé dans 20 % à 50 % des cas chez les veaux et plus de 30 % chez les petits ruminants.

COCCIDIOSE : UN PARASITE TRÈS PRÉSENT

Il s'agit d'une maladie parasitaire causée par un microorganisme protozoaire (genre « *Eimeria* »). Ces derniers forment des spores (oocystes) selon un cycle de vie défini en « utilisant » les cellules épithéliales de l'intestin. Ces oocystes sont ensuite excrétés via les matières fécales. Les jeunes sont contaminés dès la naissance par le milieu infecté ou les adultes porteurs sains, mais la maladie ne s'exprime qu'à partir de 3 semaines à 1 mois car le développement du parasite est lent. Les symptômes sont très variés et dépendent de la résistance des jeunes et de la pression infectieuse du milieu. On peut observer une diarrhée de gravité croissante, séreuse et noirâtre avec des caillots de sang et des coliques. Le plus souvent, la coccidiose reste sub clinique, sans signes apparents. Cependant, elle entraîne des retards de croissance, des poils piqués, des gros ventres, de la maigreur. Elle peut parfois entraîner la mort.

Les coccidioses sont présentes dans 85 % des élevages avec seulement 20 % de cas cliniques.

COMMENT LES DIAGNOSTIQUER ET LES TRAITER ?

Malgré les signes cliniques, une confirmation par le laboratoire est nécessaire pour un diagnostic de certitude. Il est conseillé de prélever des selles de cinq individus suspects pour réaliser une coproscopie.

Les traitements spécifiques contre la cryptosporidiose sont assez décevants du fait de la particularité du parasite qui est protégé par une double membrane. En cas d'épidémie, le vétérinaire prescrira des traitements préventifs pour protéger les nouveaux nés et réduire l'excrétion des Oocystes. En cas de surinfection bactérienne, les traitements de soutien classiques,

Un Oocyste ingéré peut engendrer trente-deux millions de nouveaux Oocystes !

**Nettoyage et désinfection
sont nécessaires pour faire baisser
la pression parasitaire.** ►

réhydratation, pansement intestinal et antibiotique peuvent être apportés.

Pour la coccidiose, le traitement doit être réalisé rapidement en cas de signes cliniques pour limiter les lésions intestinales graves et limiter la pression parasitaire. Cependant, l'acquisition d'une immunité reste préférable au traitement trop précoce. En effet, le contact du jeune avec les coccidies induit la mise en place d'une immunité de très bonne qualité. Pour cela il convient de limiter la dynamique de contamination afin que l'animal acquie son immunité.

ÉVITER LA PROPAGATION

Pour ces deux maladies parasitaires, le mode de contamination étant le même, il est possible de prévenir une infestation en réduisant la densité animale ainsi qu'en appliquant des règles d'hygiène rigoureuses.

Le parasite pouvant persister plusieurs mois, voire plusieurs années, dans l'environnement, il est conseillé de procéder à un nettoyage régulier du matériel de soins, d'éviter l'ingestion d'eau ou d'aliments ayant pu être souillés par des matières fécales contenant le pathogène, d'isoler les animaux malades, de maintenir un paillage propre et sec. Dans le bâtiment, après le curage, le retrait du matériel, le dépoussiérage des murs et des plafonds, il convient de réaliser l'arrosage complet des surfaces sales, accompagné du passage d'un détergent (particulièrement en nurserie) pour faciliter le décollage des matières organiques. Le décapage à haute pression, si possible à l'eau chaude, permet d'obtenir des surfaces propres, condition essentielle pour que le désinfectant utilisé soit efficace. Celui-ci doit être appliqué lorsque les surfaces sont sèches et doit être efficace contre les Ookystes. Et enfin, après le respect de toutes ces étapes, un vide sanitaire de 15 jours minimum est recommandé. L'élimination des



pathogènes sera longue et nécessitera des nettoyages répétés dans le temps.

Afin de retarder le plus possible l'exposition des animaux, il convient également de ne pas élever des animaux d'âges différents et si possible, au moins durant les premières semaines de vie, d'élever les jeunes individuellement ou en lots très propres. La distribution d'un colostrum de qualité aidera à renforcer les défenses immunitaires des jeunes animaux.

De fait, la prophylaxie et la prévention constituent la base de la lutte contre la maladie en élevage, le socle de cette lutte étant le maintien d'une très bonne hygiène dans les élevages.

■ Carole BONNIER, GDS Ain ■

**RÉSISTANCE DANS
LE MILIEU EXTÉRIEUR**

Cryptosporidies : 1 à 2 ans

Coccidies : Plusieurs années

Ascaris : Plusieurs années

Strongyloïdes : Vit dans le milieu extérieur

En se nourrissant du sang de leurs hôtes, elles sont les vecteurs de multiples agents pathogènes.



PROLIFÉRATION DES TIQUES

Comment vivre avec et savoir doser les risques

Les tiques sont des acariens de grande taille qui prolifèrent dans les bois, les haies, ou les buissons. Si l'on compte plus de 40 espèces en France métropolitaine, 5 sont principalement connues pour se servir des grands mammifères comme hôtes. Présentes toute l'année, on note cependant deux périodes où leur activité est plus importante : entre avril et juin, puis entre septembre et octobre.

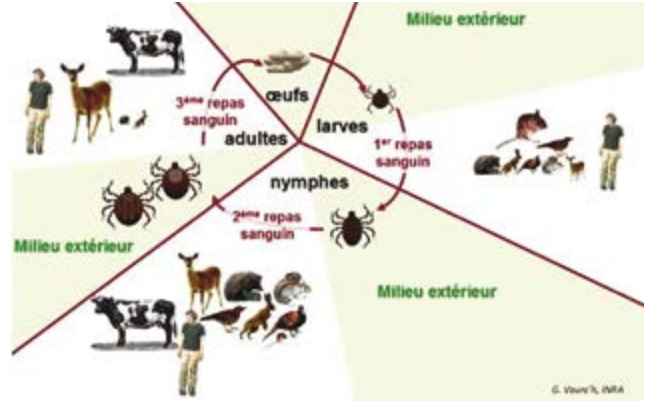
LE SANG : BESOIN VITAL DE LA TIQUE

Il existe 3 stades de développement dans la vie d'une tique : la larve, la nymphe, puis l'adulte. A chacun de ces stades sera privilégié un groupe d'hôtes permettant à ce parasite de se nourrir d'un peu de sang et de continuer sa mue : petits mammifères et oiseaux pour les larves, jusqu'aux gros mammifères comme les cervidés ou les ruminants domestiques pour les adultes. L'homme n'est pas en reste puisque sa peau fine constitue un point d'ancrage idéal pour ces buveuses de sang. La ponte constitue également un moment clé dans le cycle de la tique qui aura alors là aussi besoin de se nourrir. A chacun de ses repas, la tique pourra non seulement se contaminer avec un agent pathogène présent chez son hôte, mais aussi lui transmettre celui qu'elle pourrait potentiellement déjà porter.

LES MALADIES CONCERNÉES

Plusieurs types d'agents pathogènes peuvent ainsi être véhiculés, qu'il s'agisse de bactéries, de parasites, ou de virus. Les maladies les plus fréquentes sont la piroplasmose (ou babésiose), l'anaplasmose, et l'ehrlichiose. Dans une moindre mesure, on peut considérer qu'un risque de transmission de la fièvre Q est également possible.

Schéma : le cycle de vie des tiques



La maladie de Lyme, présente aussi chez l'Homme, et dont le diagnostic reste complexe, pourrait également provoquer des problèmes d'arthrite.

PRINCIPALES MALADIES VÉHICULÉES PAR LES TIQUES

Maladie	Agent pathogène	Symptômes majeurs
Piroplasmose (ou Babésiose)	Parasite	Chute brutale de production Forte fièvre Urine noire Baisse de l'appétit Anémie Attention : mortelle si aucun traitement
Anaplasmose	Bactérie	Souvent asymptomatique Sinon similaires à la piroplasmose Risque supplémentaire d'avortement
Ehrlichiose	Bactérie	Forte fièvre Troubles respiratoires Gros pâtureurs, boiteries Avortement
Fièvre Q	Bactérie	Troubles de la reproduction (avortement, non délivrance, métrite)



Il est essentiel de connaître les différents symptômes de ces maladies afin de les détecter au plus tôt et d'en avertir son vétérinaire pour apporter le traitement adéquat.

L'imidocarbe (antiparasitaire) est préconisé dans la lutte contre la piroplasmose, mais également contre l'anaplasmose en alternative aux antibiotiques de la famille des tétracyclines, qui restent le traitement de référence. Ces mêmes antibiotiques permettent également de traiter les bovins atteints d'ehrlichiose. Enfin, la lutte contre la fièvre Q est basée sur la mise en place de mesures de biosécurité et la vaccination, en prenant bien en compte le risque zoonotique.

INDUIRE UNE IMMUNITÉ POUR LIMITER LES DÉGÂTS

Pour se prémunir de la transmission de ces maladies, il convient de doser le risque de contamination sur les différents lots d'animaux.

En effet, un contact maîtrisé avec les agents pathogènes permet aux animaux de développer une immunité naturelle limitant alors l'expression des maladies. Il est donc opportun de repérer les « parcelles à tiques » et de privilégier sur celles-ci la pâture raisonnée des jeunes animaux, en amont d'une gestation ou d'une lactation.

! **Attention** toutefois à ne pas risquer la surinfestation, et à s'assurer d'un bon équilibre immunitaire de ces animaux par ailleurs.

Les vaches adultes, ou en fin de gestation, constituent quant à elles un groupe plus sensible aux différentes maladies citées et sont à écarter de ces mêmes parcelles. Enfin, une vigilance accrue est de mise pour les animaux nouvellement introduits, qui pourront être plus sensibles car non immunisés : un traitement

spécifique de ces animaux sera alors à envisager avant la mise en pâture.

LUTTER CONTRE UNE INFESTATION MASSIVE POUR FAIRE BAISSER LA PRESSION

La lutte contre les maladies transmises par les tiques passe logiquement par la réduction de l'infestation des animaux.

Un moyen simple à mettre en œuvre est de limiter l'accès aux zones à risques (friches, haies) en entretenant ces endroits et en barrant leur accès par la pose de clôtures adaptées.

Une lutte chimique est également possible, par le biais d'acaricides permettant de faire baisser la population de parasites sur les animaux et sur des périodes relativement courtes (1 à 2 mois). Si cette méthode réduira l'infestation, elle ne pourra pas pour autant éviter totalement le risque de transmission de maladies.

■ Cyril AYMONIER, GDS des Savoie ■

L'HOMME, HÔTE DE CHOIX

La tique n'a que faire de la conscience humaine et ne fera pas de distinction entre l'Homme et l'animal quand il s'agira de prévoir un bon repas. Il faut donc savoir se prémunir de tout danger en adoptant les gestes appropriés : port de vêtements longs, inspection approfondie après passage dans les endroits à risques, et en cas de piqûre, utilisation d'un tire-tique et surveillance de la zone concernée. Consultez votre médecin pour tout renseignement.

Chariot à Lait - MK170MP3

- Parfait pour le transport du lait à la ferme.
- Réduit la main-d'oeuvre et le temps de distribution.
- L'utilisateur contrôle la quantité de lait distribué.
- Le couvercle à visser minimise le gaspillage et les contaminations.
- Equipé de roues avec jantes en plastique anti-corrosion pour une utilisation sur terrain difficile.



Nous avons la solution pour vos boîtes, contactez-nous pour en savoir plus.



Armoires de Stockage Médical & Chimique

- Fourni avec serrure et clé.
- Conçu pour stocker en toute sécurité les produits chimiques, les médicaments et fournitures de premiers soins.
- Équipé d'une ventilation.



Mangeoires à Tétines

- Un moyen efficace de donner du lait jusqu'à 10 veaux à la fois
- Les tétines favorisent la succion naturelle, ce qui permet un débit de lait optimal.

Pour toute commande minimum de 500 € HT et Hors Transport avant le 31-05-2022, une remise de 5% sera appliquée sur le montant HT et Hors Transport.

La gale des ruminants est souvent causée par un parasite de la famille des psoroptidés, mais parfois identique à celle des animaux de compagnie qui sont des sarcoptidés.



LA GALE

Très contagieuse et répandue en élevage ovin

La gale psoroptique est très présente en France. Elle était à déclaration obligatoire jusqu'en 1995... Malheureusement aujourd'hui, une brebis galeuse suffit à infester tout un troupeau sans recensement obligatoire. Une contamination indirecte est possible via le matériel, l'éleveur, les bâtiments...

Le parasite vit à la surface de l'épiderme, et peut survivre 10 à 14 jours dans l'environnement. Il se nourrit de débris de peau, de liquide organique et de globules rouges ponctionnés dans l'épiderme et provoque des démangeaisons intenses.

Cette maladie touche les animaux de tout âge même s'il semble que les animaux âgés soient moins sensibles. Elle entraîne une forte agitation des animaux atteints entraînant une baisse de la consommation et de la conversion alimentaire, d'où l'observation de perte de poids chez les adultes infestés ou un retard de croissance chez les plus jeunes.

Des avortements et des chutes de production laitière peuvent également survenir chez les animaux malades. Toutes ces observations peuvent conduire à suspecter la présence de gale dans un troupeau :

- Moutons nerveux
- Animaux qui se frottent
- Toison qui tombe
- Peau à vif / présence de croûtes
- Présence de laine sur les clôtures, poteaux...
- Agneaux « léopard » avec taches décolorées sur la laine
- Dépréciation de carcasses

Il est alors important de diagnostiquer la maladie rapidement afin de prendre les mesures nécessaires.

Traitement :

- achat d'animaux traités et isolés pendant au moins 30 jours
- désinsectisation des bâtiments et matériels d'élevage
- traitement des animaux de cheptel contaminé avec l'insecticide adéquate



© GDS PACA

Une réflexion nationale est en cours autour d'un projet d'arrêté ministériel instaurant des mesures de surveillance, prévention et lutte contre la gale. Les objectifs de ce texte visent à limiter la diffusion de la maladie à partir des foyers existants et de prévenir les contaminations lors des rassemblements. En attendant, faites remonter vos observations auprès de votre GDS !

A ne pas confondre avec la teigne : affection cutanée provoquée par un champignon microscopique. Des lésions caractéristiques vont alors être observées : des « dartres ». Ce champignon est très résistant et peut persister dans un élevage plusieurs mois voire plusieurs années, ce qui explique les successives générations d'animaux touchés.

! Attention. Zoonose ! Le champignon se transmet par contact direct et indirect et peut se transmettre à l'homme.

Plusieurs facteurs favorisent l'apparition de la phase clinique et tous les animaux ne vont pas forcément la développer. Les jeunes animaux, les animaux avec une faible immunité, carencés ou logés dans un environnement inadéquat (bâtiment humide, mal ventilé, hygiène douteuse...) sont plus sensibles au champignon. La teigne est plus fréquemment observée à l'automne ou en hiver lorsque les animaux sont confinés.

■ Marion de FRESSANGES, GDS Allier ■

Les poux sont des parasites souvent négligés mais présents dans beaucoup d'élevages et avec un impact réel sur la performance des animaux.



PARASITISME EXTERNE

Les poux

Les poux sont des insectes parasites obligatoires et permanents, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas survivre plus de deux jours s'ils ne sont pas sur les animaux. Il en existe deux catégories :

- Les poux broyeur : de couleur beige, très mobiles et se nourrissant de débris de peau. Ils sont généralement localisés sur la ligne du dessus : tête, cou, épaules, dos et croupe.
- Les poux piqueurs : de couleur foncée, peu mobiles et se nourrissant de sang. On les retrouve partout sur le corps.

Les femelles pondent des œufs (lentes) qui sont fixés aux poils des animaux au ras de la peau. Il faut compter 28 à 32 jours pour passer de l'œuf à un individu adulte qui aura une durée de vie d'un mois environ.

Ce sont des parasites spécifiques de leur hôte. Ainsi, ils ne peuvent pas passer d'une espèce à une autre (ex : pas de transmission d'un mouton à une vache, ou d'une vache à un humain), et la contamination ne peut se faire que par un contact étroit entre animaux.

Le taux d'humidité élevé, la promiscuité entre animaux, la plus faible luminosité, le pelage hivernal plus long et épais, le déséquilibre alimentaire sont des facteurs favorables à la multiplication rapide des populations de poux : ceci explique que les infestations sont le plus souvent observées en période de stabulation.

Les infestations sont le plus souvent observées dans les bâtiments en période hivernale à cause de facteurs favorables à leur multiplication comme :

- Le taux d'humidité élevé,
- La promiscuité entre animaux (densité),
- La plus faible luminosité,
- Le pelage hivernal des animaux plus long et épais,
- Les déséquilibres alimentaires.

La présence de poux sur les animaux entraîne des dé-mangeaisons et des lésions cutanées : les animaux se



Les dé-mangeaisons peuvent être importantes ▲ chez les animaux infestés.

lèchent, se frottent et sont souvent plus agités ce qui engendre des pertes de production. Une infestation massive de poux piqueurs peut également provoquer une anémie, notamment chez les jeunes.

Les poux et les lentes sont visibles à l'œil nu et doivent être recherchés dans les zones non dépilées. Il est possible de faire un prélèvement de poils dans ces zones afin d'identifier au microscope ou à la loupe la catégorie de poux présente pour adapter au mieux le mode d'administration du traitement antiparasitaire. (Attention ! Les infestations sont souvent mixtes.) En effet, il est possible de traiter les animaux en utilisant des insecticides pour-on, ou des endectocides pour-on ou en solution injectable.

Les poux broyeur sont peu sensibles aux endectocides injectables, et les produits à pulvériser n'ont pas d'action sur les lentes. **Il faut donc deux traitements à 10 jours d'intervalle.**

La prévention des infestations de poux repose sur une bonne hygiène et une bonne ambiance du bâtiment, (humidité, luminosité, circulation d'air et densité des animaux) combinés à une alimentation équilibrée. Il convient également d'être vigilant sur l'introduction de nouveaux animaux dans les cheptels.

■ Amélie VANDAELE, GDS Puy de Dôme ■

Les insectes piqueurs transmettent des maladies graves comme la besnoitiose, mais il est possible de lutter collectivement contre leur diffusion.



INSECTES

Piqûres désagréables et transmission de maladies

Les insectes piqueurs sont à l'origine d'un inconfort et d'une spoliation de sang, mais ils sont surtout responsables de la diffusion de nombreuses maladies qualifiées de **vectérielles** : FCO, Schmallenberg, besnoitiose...

COMPRENDRE LEUR MODE DE VIE POUR MIEUX LUTTER

Les insectes mis en cause sont les mouches piqueuses d'étable (Stomoxes), les moucherons, les moustiques et les taons. Tels des aiguilles souillées, ils inoculent à l'animal sain le pathogène (virus, bactérie, parasite...) qu'ils ont récupéré sur un animal contaminé lors de leur précédente piqûre.

La besnoitiose, touchant les bovins, est transmise par les taons et les stomoxes. La contamination se fait principalement au pâturage, mais les stomoxes pouvant réaliser leur cycle complet dès 10°C, elle reste possible à l'étable en hiver. Les moucherons vecteurs de la FCO et du virus Schmallenberg peuvent être transportés par le vent sur des centaines de kilomètres, permettant la diffusion de ces maladies entre des cheptels éloignés.

LA BESNOITIOSE AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ

Handicapante pour les élevages touchés, et difficile à éliminer si on la laisse s'installer, elle ne dispose d'aucun traitement complètement efficace ou vaccinal. Les symptômes sont : une forte fièvre durant une dizaine de jours, des œdèmes (pattes, auge), des écoulements oculaires et nasaux et une évolution vers une atteinte chronique de la peau, avec épaissement, décollement et douleur. Les mâles sont souvent plus touchés et peuvent devenir définitivement stériles. Toutefois, les animaux présentant des symptômes ne sont que la partie visible de l'iceberg : c'est bien sur tous les séropositifs, donc porteurs du parasite et « réserve » de la maladie, qu'il faut concentrer la lutte.



© G. Duvallet

Stomoxes sur le canon d'un bovin. ▲

EMPÊCHER LA PROPAGATION DE LA MALADIE

La lutte chimique est insuffisante : les insecticides améliorent le confort des animaux mais n'empêchent pas la contamination et des résistances (chez les stomoxes) ont été démontrées. La lutte environnementale (gestion des fumiers et lisiers) et la lutte mécanique (piégeage), ont pour but de diminuer la population de vecteurs mais ne sont pas suffisantes.

La lutte collective implique le diagnostic par sérologie lors des mouvements et regroupements d'animaux, notamment en estive, afin de ne pas mettre en contact des animaux séropositifs avec des animaux sains. Des mesures de distanciation en pâture permettent de limiter grandement le risque. Attention cependant aux points de chôme en commun !

■ **Hélène THIBERT**, GDS Isère ■

Il est important de connaître le contexte sanitaire de son élevage pour l'avenir et la pérennité de celui-ci.

STATUTS SANITAIRES

Faire un point sur son troupeau pour mieux avancer !



Le statut sanitaire est un indicateur de pilotage pour optimiser les performances de son élevage et gérer l'introduction d'animaux. Il consiste à faire un état des lieux des maladies présentes à un moment donné. Cela permet de mettre en place des actions pour prévenir l'apparition de symptômes cliniques et parfois assainir le troupeau.

COMMENT LE RÉALISER ?

Les 4 maladies recherchées sont : la Paratuberculose, la Fièvre Q, la Chlamydieuse et le CAEV pour les caprins ou le Visna Maedi pour les ovins. En cas de constitution de troupeau avec des jeunes animaux il est possible de faire seulement 3 maladies en enlevant la paratuberculose. La réalisation se fait par un sondage sérologique sur une dizaine d'animaux du troupeau qui doivent avoir de plus de 24 mois pour une meilleure fiabilité des résultats (notamment par rapport à la paratuberculose qui est une maladie à évolution lente).

Département	Nombre SS en Caprins	Nombre SS en Ovins
Ain (01)	2	1
Allier (03)	*	*
Ardèche (07)	11	6
Cantal (15)	*	*
Drôme (26)	16	51
Isère (38)	26	43
Loire (42)	7	2
Haute-Loire (43)	*	*
Puy de Dôme (63)	5	2
Rhône (69)	11	2
Les Savoie (73/74)	7	3

* Proposition de l'action à l'étude

A QUEL MOMENT ?

En cas d'achats fréquents d'animaux il est conseillé de le faire plus régulièrement ou alors de le faire réaliser par le vendeur afin de juger de la compatibilité entre les 2 lots d'animaux.

Le sondage peut être fait n'importe quand dans l'année tant que le nombre et l'âge des animaux est respecté. Il est toutefois conseillé de réaliser un statut tous les 4 ou 5 ans au moment de la prophylaxie du troupeau, afin de vérifier qu'il n'y ait aucune nouvelle maladie présente.

QUELS INTÉRÊTS À FAIRE SES ANALYSES ?

Savoir où en est son troupeau au niveau sanitaire permet une meilleure gestion de celui-ci, notamment en cas d'introductions.

En effet si le troupeau de l'éleveur A n'a pas d'animaux ayant la fièvre Q, et que le troupeau de l'éleveur B vaccine en préventif contre cette maladie, il faudra alors que l'éleveur acheteur fasse vacciner les animaux introduits pour éviter les risques d'avortements causés par a fièvre Q.

De plus, il peut permettre une meilleure valorisation des animaux pour la vente surtout concernant les maladies comme le CAEV et le VISNA MAEDI pour lesquelles il n'y a actuellement aucun vaccin ni traitement pour s'en défaire, la prévention est alors la clé pour éviter l'apparition de signes cliniques ainsi que des pertes conséquentes induites sur le troupeau.

■ Johanna BARRAS, GDS Loire ■

◀ **Point de situation du nombre de statuts faits du 1^{er} janvier 2021 au 31 juillet 2021 par département.**

100 % des équidés sont parasités :
trouver le juste équilibre pour préserver
la santé du cheval
et limiter les résistances.

PARASITE DES ÉQUIDÉS

Comment limiter l'infestation parasitaire ?



© Pixabay

Que ce soit au pâturage ou au paddock, 100 % des équidés sont parasités. Maintenir l'équilibre entre le cheval et ses parasites permet de garantir la bonne santé de l'animal. Lorsque l'équilibre est rompu au profit des parasites, des signes cliniques digestifs, un amaigrissement, voire des signes respiratoires, peuvent apparaître.

Le parasitisme interne des équidés est très diversifié : nématodes (vers ronds), cestodes, trématodes (vers plats), larves d'insectes ou encore protozoaires. Les parasites se développent au sein de l'organisme de l'animal. L'équidé ingère des larves ou des œufs présents dans son environnement. Par migrations diverses dans l'organisme, ces larves se transforment en adultes dans le tube digestif. Ces adultes pondent des œufs qui seront rejetés dans le milieu extérieur avec les crottins.

PHÉNOMÈNE DE RÉSISTANCE AUX VERMIFUGES

La vermifugation a pour objectif d'obtenir une charge parasitaire compatible avec la bonne santé du cheval. La vermifugation repose sur un compromis entre la réduction de l'infestation chez les chevaux et l'absence de sélection de populations résistantes aux anthelminthiques. La vermifugation systématique et fréquente des équidés a entraîné une forte pression de sélection des parasites, favorisant l'extension de résistance. Ce phénomène de résistance vis-à-vis de certains parasites est devenu une préoccupation majeure en médecine équine.

GESTION RAISONNÉE DES VERMIFUGES

La vermifugation systématique doit être oubliée au profit de traitements stratégiques, ciblés et encadrés par des examens de coproscopie (analyse des crottins). Cette méthode simple, rapide et peu coûteuse permet d'observer et de compter les œufs de parasites présents dans les crottins de l'équidé. La coproscopie est un outil d'aide à la décision pour déterminer si un cheval doit être vermifugé ou non et permet également de cibler la molécule la plus adéquate.

LIMITER LA PRESSION PARASITAIRE

La réduction de l'infestivité des pâturages repose sur la gestion des pâtures : utilisation de paddocks nouvellement semés, de pâtures indemnes après récolte de foin, éviter le surpâturage (1 cheval par hectare), ramasser régulièrement les crottins, éviter les zones marécageuses, alterner les espèces et enfin adopter une conduite adéquate des traitements anthelminthiques. A l'écurie, la gestion de la pression parasitaire passe par l'hygiène des boîtes et des litières (ramassage des crottins, nettoyage et désinfection) et le contrôle des insectes.

■ Clémence LEGRAND, GDS Isère ■

Les coccidioses sont une des principales maladies en élevage aviaire.

Les coccidies sont des parasites résistants dans l'environnement rendant la lutte difficile.

VOLAILLES

Coccidiose : quelles gestions possibles ?



© P. Xeno

Les coccidioses peuvent toucher toutes les espèces de volaille. ▲

CYCLE ET SYMPTÔMES

Les coccidies aviaires ont un cycle de développement de 4 à 7 jours. Après ingestion par les volailles d'oocystes (œufs) présents dans l'environnement, les coccidies se multiplient dans les cellules épithéliales intestinales. Suit une phase de reproduction sexuée, avec formation de nouveaux oocystes. Ces derniers seront ensuite rejetés, avec les fientes, dans l'environnement.

Les coccidioses peuvent être asymptomatiques ou entraîner des signes cliniques très variables et peu spécifiques : baisse de performance, retard de croissance, diarrhée, pouvant aller jusqu'à de la mortalité. Leur impact dépendra de l'état général des volailles, de l'immunité acquise ou non et de la quantité d'oocystes ingérée.

DES MESURES SURTOUT PRÉVENTIVES

Pour limiter la contamination et l'augmentation du nombre de coccidies dans l'environnement, des actions simples de biosécurité peuvent être appliquées :

- Limiter les visites, avoir une tenue propre à l'élevage, mettre un pédiluve (renouvelé régulièrement) à l'entrée du bâtiment pour limiter l'entrée de coccidies.
- Avoir un bon protocole de nettoyage-désinfection en fin de lot pour limiter la multiplication et la propagation des parasites dans l'environnement et ainsi diminuer la pression parasitaire et assurer un bon démarrage pour les poussins du lot suivant.

L'utilisation d'additifs coccidiostatiques dans

l'alimentation pour ralentir le développement des coccidies dans les cellules épithéliales des volailles peut aussi être envisagée. Mais l'emploi de ces additifs peut entraîner des problèmes de résistances. A cela s'ajoute une pression sociétale de plus en plus forte envers ce type d'intrants.

Autre méthode qui a fait ses preuves : les vaccins anticoccidiens. Les poussins sont vaccinés au couvoir pour stimuler une immunité protectrice. Malheureusement c'est une méthode coûteuse et donc pas adaptée à toute la filière. Pour l'instant seules les productions à haute valeur économique (reproducteurs, signes officiels de qualité) emploient cette technique.

De nouvelles alternatives dites naturelles sont expérimentées : utilisation d'extraits végétaux, d'huiles essentielles, etc. Mais aucune efficacité n'a pu être prouvée en élevage.

Bien sûr, un traitement curatif existe : un anticoccidien administré dans l'eau de boisson. Mais ce traitement ne doit être mis en place qu'après un bon diagnostic réalisé après autopsie, par grattage de la muqueuse intestinale, et non seulement en se basant sur une présence d'oocystes dans les fientes ou la litière.

■ Aurore TORRENT, GDS Isère ■

Les mesures de biosécurité pour lesquelles les éleveurs porcins sont formés sont capitales dans la prévention des différentes maladies porcines.

PORCIN

Une situation sanitaire sous surveillance



Depuis le 21/04/2021, une nouvelle catégorisation des maladies animales a été mise en place au niveau européen par la Loi de Santé Animale. Pour les porcs, la majorité des maladies règlementées reste identique. Sur le plan épidémiologique certaines se rapprochent et mettent en danger nos qualifications et donc l'ensemble de la filière.

AUJESZKY

Avec une obligation de déclaration, de surveillance, de prévention et de certification, mais une éradication facultative, de nouveaux foyers sont régulièrement découverts en France. Le pays est considéré comme indemne de cette maladie en élevage porcin mais le virus circule chez les sangliers sauvages. Aujeszky est une maladie virale très contagieuse qui touche les suidés, et de façon très accidentelle, les carnivores et les ruminants. Elle n'est pas transmissible à l'Homme et la viande peut être consommée. Les signes cliniques peuvent être une perte d'appétit, de la fièvre, des troubles respiratoires ou de la reproduction. En plus du suivi clinique dans les élevages, réalisé par les éleveurs et les vétérinaires, une surveillance sérologique est obligatoire.

LA PESTE PORCINE AFRICAINE

La PPA est une maladie avec obligation de déclaration de surveillance, de prévention et de certification. Il s'agit d'une maladie à Plan d'Intervention d'Urgence pour une éradication immédiate dès la détection. Elle est due à un virus qui touche exclusivement les porcs

domestiques et les sangliers. Présente dans certains pays d'Europe, dont l'Allemagne, son introduction en France pourrait être catastrophique d'un point de vue économique et sanitaire. Il s'agit d'un virus peu contagieux mais très résistant, qui peut provoquer de la fièvre, des hémorragies internes etc... La PPA peut se propager entre porcs par contact direct ou indirect avec d'autres suidés et produits porcins infectés. Les éleveurs doivent être attentifs aux signes cliniques de la PPA et ne pas hésiter à contacter les vétérinaires.

SDRP

Le Syndrome Dysgénésique et Respiratoire Porcin est une maladie à obligation de déclaration, de surveillance et de certification. Le SDRP est répandu, il touche les porcs domestiques. La transmission du virus se fait le plus souvent suite à des déplacements d'animaux infectés, mais également par les fèces, la semence, les insectes, le vent... Les symptômes peuvent être des troubles de la reproduction, une pneumonie ou un accroissement de la sensibilité aux infections bactériennes. Le virus n'est pas transmissible à l'Homme. Afin de contrôler la maladie il faut être attentif aux signes cliniques, mais également faire des prophylaxies, qui sont obligatoires selon les départements.

■ Jérôme SUBTIL, GDS Loire ■

Le traitement est indispensable chaque année contre Varroa destructor ; mais qui est-il ?

VARROA

Destructeur d'abeilles



L'acarien se voit à l'œil nu et ressemble à une tête d'épingle sur le dos des abeilles.



Les abeilles parasitées par Varroa naissent petites, avec des ailes déformées et sont incapables de voler.

Arrivé en France en 1982, ce parasite venu d'Asie est un vrai fléau pour l'abeille *Apis mellifera*.

UN ACARIEN À PROLIFÉRATION RAPIDE

Le varroa est un acarien visible à l'œil nu : de couleur rouge brun, il mesure 1 mm à 2 mm environ. Il est trapu, aplati et doté de quatre paires de pattes crochues. Le parasite se reproduit vite, avec un cycle superposé à celui de l'abeille. Chaque femelle varroa va pondre dans une alvéole de couvain un œuf de mâle et de 2 à 5 œufs de femelles. Le mâle fécondera ses « sœurs » fixées sur la jeune abeille avant son émergence. Ainsi, une ruche avec 100 varroas en avril en aura des milliers en août.

POURQUOI EST-IL SI DANGEREUX ?

Redoutable tueur, le varroa parasite à la fois les abeilles adultes, les larves ou les nymphes, et a 3 types d'actions pathogènes : spoliatrice, vectrice et immunodépressive.

Dans les alvéoles, les femelles varroas se fixent sur la nymphe ; grâce à ses pièces buccales puissantes, elles percent un trou dans l'abdomen de l'abeille et se nourrissent en pompant l'hémolymphe (le sang de l'abeille). Cette spoliation est quantitative et qualitative et donne des abeilles affaiblies, atrophiées, qui ne survivront pas. D'autres abeilles mourront avant l'émergence. A l'extérieur des alvéoles, les abeilles parasitées s'affaiblissent : leur durée de vie est réduite de moitié ; leur poids et leur immunité sont diminués.

De plus, le varroa va aussi amener diverses maladies aux abeilles, en leur inoculant des virus.

COMMENT LE RECONNAÎTRE ?

Plusieurs symptômes peuvent alerter si on ouvre la ruche, comme la présence d'abeilles aux ailes atrophiées, ou à petit abdomen. Quelques varroas phorétiques peuvent aussi être observés sur les abeilles. Mais dans 90 % des cas, l'apiculteur ne s'aperçoit pas que sa ruche est menacée, car les symptômes ne sont pas très spécifiques. La colonie ne se développe pas, la population diminue, la ruche meurt avec présence de réserves.

COMMENT COMBATTRE LE VARROA ?

Il s'agit de réduire la pression de varroas dans la ruche pour la stabiliser à un niveau qui ne met plus en danger la colonie. Un traitement annuel à libération prolongée peut suffire, ou être complété par des traitements flash s'ils s'avèrent nécessaires après comptage des varroas dans la ruche en début d'hiver ou au printemps. Nombreux traitements avec AMM (les seuls autorisés) existent à ce jour et doivent être employés pour éviter la mort inexorable des ruches laissées sans surveillance vis-à-vis de Varroa.

Le GDS propose un ensemble d'actions sanitaires en insistant sur la prévention pour répondre aux besoins de ses adhérents. Elles sont financées notamment grâce au soutien du Conseil Départemental de la Loire.

ACTIONS DU GDS

Des missions et des services



Voici les principales actions mises en œuvre par le GDS. Elles peuvent évoluer en fonction de l'actualité sanitaire. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question sanitaire.

Gestion des maladies réglementées sous délégation de la DDPP :

- Prophylaxies (bovines, ovines, caprines et porcines) et des avortements
- Gestion des introductions bovines, édition et envoi des ASDA
- Aides et accompagnement aux éleveurs touchés par une maladie réglementée
- Gestion des qualifications de cheptel : IBR, Varron

Maîtrise des pathologies d'élevage :

- Programme de dépistage et d'assainissement contre la BVD
- Plans de maîtrise et d'assainissement : besnoitiose, paratuberculose, néosporose, plan avortements OSCAR (Observatoire et Suivi des Causes d'Avortements chez les Ruminants), anaplasmose, ehrlichiose, salmonellose, listériose, border disease
- Kit introduction bovin et statuts sanitaires des troupeaux caprins et ovins
- Lutte contre la varroose des abeilles et frelon asiatique
- Garanties de cheptel : Paratuberculose, CAEV, Visna Maedi
- Aides au diagnostic : diarrhée des veaux, parasitisme, maladies respiratoires, crédit recherche
- Actions de solidarité : Mutuelle sanitaire « caisse coup dur »

Information et formation des éleveurs :

Sessions sur thèmes sanitaires spécifiques, « contrôles

blancs », réunions d'information locales, Diffusion d'information (presse, site internet, Facebook, bulletin annuel GDS Info, lettre aux délégués, fil sanitaire, Sa-nit'info, mails...), Jeunes Installés (Journée informations, chèque jeune, visite).

Petites sections : Petits ruminants, Porcs et Apiculture, objectif : les développer afin d'accompagner au mieux les différentes espèces présentes dans le département.

Services aux éleveurs : Gestion des déchets de soins (DASRI), Qualité de l'eau, appui technique pour producteurs lait cru, Farago Rhône, Agro-Direct.

Nouveauté : Des expertises géobiologiques vont prochainement vous être proposées par le GDS. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

LES AIDES DU GDS ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le GDS et le Département de la Loire vous accompagnent dans la réalisation des analyses. Une partie des frais d'analyses peut être prise en charge sur présentation d'une copie du relevé de prestation du laboratoire (uniquement pour les analyses réalisées à TERANA). N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.



Le département nous accompagne. ▲

Toute entrée d'animal représente un risque potentiel pour le troupeau au niveau sanitaire. Des mesures obligatoires mais aussi préventives doivent être prises.

INTRODUCTIONS

Les contrôles obligatoires et recommandés



© GDS42

Seules les analyses permettent de déterminer le statut sanitaire d'un animal. ▲

QU'EST-CE QU'UNE INTRODUCTION ?

Tous les mouvements d'animaux de type achat, prêt ou pension sont considérés comme une introduction. D'autres cas particuliers, comme par exemple le retour d'un animal, non vendu sur un marché, dans son élevage d'origine est aussi considéré comme une introduction. Tous ces mouvements doivent obligatoirement faire l'objet de contrôles réglementaires. Cependant, si l'on veut protéger efficacement son troupeau au niveau sanitaire, il est indispensable de prendre des mesures complémentaires.

INTRODUCTION DE BOVINS

J'achète un bovin, les obligations réglementaires :

- J'appelle mon vétérinaire pour les opérations obligatoires (voir tableau),
- Je remplis les rubriques (date, signature, ICA) au recto et au verso de l'ASDA et je la donne à mon vétérinaire pour qu'elle suive les tubes de sang,
- Je notifie rapidement auprès de l'EDE,
- **La nouvelle ASDA est éditée.**

CONTRÔLES D'INTRODUCTION OBLIGATOIRES

IBR ¹	- Bovin issu d'un cheptel indemne : contrôle dans les 15 à 30 jours après l'arrivée quel que soit l'âge - Bovin issu d'un cheptel non indemne : contrôle dans les 15 jours avant sortie du cheptel vendeur + 15 à 30 jours après l'arrivée quel que soit l'âge
BVD ¹	- Contrôle quel que soit l'âge du bovin
Tuberculose	- Tuberculation ² si bovin issu d'un cheptel à risque ou des départements à risque (liste à jour sur notre site internet ou contactez le GDS) : 09, 14, 16, 17, 19, 2B, 21, 24, 30, 33, 40, 47, 49, 50, 59, 61, 62, 64, 65, 72, 76, 82, 87

Je protège mon troupeau en prenant des mesures préventives

- Le statut sanitaire du cheptel vendeur : est-il indemne en IBR ? a-t-il un suivi paratuberculose ? Quel est son statut vis-à-vis de la BVD ?
- Observer l'animal : son aspect général, ses pieds pour vérifier l'absence de lésions (dermatite digitée)...
- Signer un billet de garantie conventionnelle au moment de la vente permet d'annuler une vente et de rendre l'animal s'il est positif à l'une des maladies indiquées sur le document.
- Privilégier un transport direct et mettre l'animal en quarantaine dans l'attente des résultats d'analyse.
- **Réaliser les analyses du « kit introduction », si possible chez le vendeur ou au plus tôt après l'arrivée !**

KIT D'ANALYSES A L'INTRODUCTION

Bovin femelle	Bovin mâle
Besnoitiose Paratuberculose Néosporose	Besnoitiose Paratuberculose
6 € / bovin ³	4 € / bovin ³

Ce kit comprend 3 maladies : **la besnoitiose, la paratuberculose et la néosporose**. En effet, le seul moyen de savoir si un animal est porteur de ces maladies est de réaliser un dépistage sérologique car elles peuvent passer totalement inaperçues au moment de l'achat et se déclarer bien plus tard

dans le troupeau. Le kit intro est un moyen simple et peu coûteux (remboursement des 2/3 du montant HT par le GDS et le Conseil Départemental) d'éviter l'introduction de maladies qui peuvent avoir des conséquences sanitaires, économiques et humaines catastrophiques dans une exploitation.

Nouveau : Vous avez la possibilité de vous inscrire sur une liste auprès de votre GDS pour que TOUS vos achats soient systématiquement analysés par le laboratoire avec le kit intro : contactez le GDS.

+ d'infos

Pour les Documents d'Accompagnement des Prophylaxies, ASDA vertes et jaunes, pour les introductions ou les rééditions d'ASDA, n'hésitez pas à nous appeler au 04 77 92 12 38, tout le monde gagnera du temps.



Dépistez avec les « statuts sanitaires » ! ▲

INTRODUCTIONS D'OVINS / CAPRINS

Les obligations réglementaires

- Il n'y a pas de prise de sang obligatoire à l'introduction mais le cheptel vendeur doit fournir une attestation certifiant qu'il est indemne de brucellose.
- Les animaux doivent impérativement être en règle au niveau de l'identification.
- Le mouvement des animaux doit être notifié à l'EDE dans les 7 jours.

Les mesures préventives

- Observer le troupeau vendeur : vérifier son état et l'absence ou la présence de symptômes de maladies (boiteries, abcès, animaux maigres, lésions cutanées...)
- Examiner les animaux achetés : état d'embonpoint, homogénéité du lot de chevrettes par exemple...
- Transport sécurisé sans rupture de charge ni mélange avec d'autres animaux.
- Respecter une quarantaine d'au moins 15 jours.
- **Réaliser les statuts sanitaires** : pour des introductions de lot d'animaux, il est conseillé de réaliser des sondages sérologiques (entre 7 et 15 animaux en fonction de la taille du troupeau) de plusieurs maladies dans chacun des 2 troupeaux afin de définir leur statut et ainsi de vérifier leur compatibilité. Les animaux prélevés doivent être âgés de plus de 24 mois pour une meilleure fiabilité des analyses.

MALADIES RECHERCHÉES DANS LE CADRE DES STATUTS SANITAIRES

CAPRINS	CAEV Paratuberculose Chlamydie Fièvre Q	OVINS	Visna-maedi Paratuberculose Chlamydie Fièvre Q
Prise en charge = 2/3 du montant HT des analyses			

Une fois les résultats connus, une comparaison croisée des 2 statuts permet de vérifier la compatibilité des troupeaux. Par exemple, si le sondage révèle que la Paratuberculose est présente dans les 2 troupeaux alors il est possible de réaliser des échanges car la maladie est déjà présente de part et d'autre. Par contre, si le cheptel acheteur est négatif et que celui du vendeur est infecté (ou l'inverse), alors l'échange représente un risque de contamination important. Attention, le statut sanitaire n'est en aucun cas une garantie de cheptel.

1. BVD : Dérogation possible sous certaines conditions (garanti non-IP1). Contactez le GDS.
2. Tuberculination sauf si contrôle d'extroduction dans les 6 semaines précédant le départ.
3. Montant après déduction de l'aide du Conseil Départemental et du GDS (remboursement annuel sur appel de cotisation GDS)

Ce qu'il faut faire



Une bonne contention est indispensable. ▲

Par délégation de l'Etat, le GDS est chargé de gérer les prophylaxies obligatoires. Ainsi, le GDS programme les différentes analyses prévues. Pour les éleveurs de bovins laitiers, les analyses sont généralement réalisées sur le lait de tank et sont

commandées directement par le GDS. Pour tous les autres types d'élevages, les analyses sont réalisées sur le sang. Ces analyses sont également programmées par le GDS qui édite les Documents d'Accompagnement des Prophylaxies (DAP) et les transmet au vétérinaire sanitaire de l'élevage.

PROPHYLAXIE BOVINS		Cheptels laitiers livrant du lait en laiterie	Cheptels allaitants, cheptel lait vente directe
Statut IBR	Indemne, en cours de qualification	Analyses lait de mélange	Prises de sang sur bovins > 24 mois
	En assainissement, non conforme	Prises de sang sur bovins > 12 mois	Prises de sang sur bovins > 12 mois
Brucellose		Analyses annuelles	Analyse sur 20 % des bovins de + de 2 ans avec un minimum de 10 ou tous les bovins
Leucose		Analyses lait de mélange pour les cheptels des communes de St Romain la Motte à Vougy (rythme quinquennal)	Analyse sur 20 % des bovins > 24mois avec un minimum de 10 ou tous les bovins pour les cheptels des communes de St Romain la Motte à Vougy (rythme quinquennal)
Tuberculose		Tuberculinations des cheptels à risque - cheptels en lien épidémiologique (Un courrier est envoyé aux éleveurs concernés et à leur vétérinaire)	

PROPHYLAXIE OVINS ET CAPRINS		Contrôle quinquennal de la Brucellose par fraction des cheptels pour les communes de Commelle Vernay à Marcoux (du 01/10/2021 au 31/05/2022)		
		Troupeaux < 50 animaux	Troupeaux 50 à 200 animaux	Troupeaux > 200 animaux
Animaux à prélever	Mâles non castrés âgés de 6 mois et plus	Tous	Tous	Tous
	Animaux introduits dans l'année écoulée	Tous	Tous	Tous
	Femelle en âge de reproduire	Toutes	50	25 %

PROPHYLAXIE PORCS		AUJESZKY Buvard individuel	PPC	SDRP Buvard individuel
Multiplicateur, sélectionneurs				
Moins de 15 reproducteurs				
Plus de 15 reproducteurs				
Élevage plein air (porcs et sangliers) Naisseur et naisseurs engraisseurs				
Moins de 15 reproducteurs		Tous les reproducteurs 1 fois / an		10 prélèvements / lot de reproducteurs
Plus de 15 reproducteurs		15 reproducteurs 1 fois / an		
Élevage plein air (porcs et sangliers) Post sevreurs et engraisseurs				
Moins de 20 porcins		Tous		
Plus de 20 porcins		20 porcins		
Naisseur et naisseurs engraisseurs en bâtiment				Truies : 10 prél. / bât. et engraissement : 5 porcs

TRANSFORMATION DE PRODUITS LAITIERS FERMIERS : **PENSEZ AUX AUTOCONTRÔLES** (CELA CONCERNE AUTANT LES FROMAGES QUE LES GLACES, YAOURTS, CRÈME...)

TARIFS HT DES PROPHYLAXIES

Campagne 2021/2022

ACTES ET VISITES	PROPHYLAXIE RÉPARTITION			
	TOTAL	AIDES ÉTAT	AIDES DÉPARTEMENT	RESTE A L'ÉLEVEURS
VISITE				
Visite	23,19 €	Pour les aides voir en fonction de la maladie. RDV fixé à la demande de l'éleveur suite à refus du RDV fixé par le vétérinaire, hors cas de force majeure.		
Visite sur exigence particulière de l'éleveur	46,37 €			
DÉPLACEMENT				
Si tournée organisable par le vétérinaire : forfait	8,74 €			8,74 €
Si tournée non organisable par le vétérinaire	Tarif libéral			
TUBERCULOSE				
Par visite* (hors déplacement)	23,19 €			23,19 €
IDC par Bovin***	7,24 €			7,24 €
BRUCELLOSE				
BOVINS (+ IBR, Leucose)				
Visite* (hors déplacement)	23,19 €		8,75 €	14,44 €
Prise de sang	2,42 €		1,96 €	0,46 €
OVINS/CAPRINS				
Visite* (hors déplacement)	23,19 €		11,46 €	11,73 €
Prise de sang (1 à 25 animaux)	1,34 €		0,85 €	0,49 €
Prise de sang (26 animaux et plus)	1,24 €		0,85 €	0,39 €
AUJESZKY (Porcs)				
Visite* (hors déplacement)	23,19 €		Le GDS rembourse la visite, le solde des prélèvements et les analyses, après réception des factures du vétérinaire, avec l'aide du Conseil Départemental.	
Prélèvement sang par scarification*	3,24 €	** 1,22 €		
Prélèvement sang par ponction*	2,16 €	** 1,22 €		
Participation au coût des analyses		** 1,70 €		
VISITE D'INTRODUCTION				
Visite **** (hors déplacement)	23,19 €			23,19 €
Tuberculination/Bov (non compris fourniture matériel)	4,09 €			4,09 €
IDC par Bovin (non compris fourniture du matériel)	7,24 €			7,24 €
2 ^{ème} visite lecture (hors déplacement)	23,19 €			23,19 €
Prélèvement sang Bovin	2,42 €			2,42 €
Prises de sang Ovin/Caprin	1,34 €			1,34 €
CHEPTEL D'ENGRASSEMENT				
Visite initiale	86,26 €			86,26 €
Visite de maintien	43,13 €			43,13 €

* Une participation financière du département par élevage et par campagne. Les visites supplémentaires sont à la charge de l'éleveur. Les aides du Conseil Département sont à déduire des factures du vétérinaire.

** Participation de l'Etat aux frais de prélèvements et d'analyses, reversée aux éleveurs.

*** Remboursement du coût HT par le GDS sur des financements Etat, Département et GDS pour les cheptels suite à abattage total ou en lien épidémiologique. les éleveurs concernés doivent envoyer leur facture au GDS. Remboursements assurés jusqu'au 31/12/2021. Dans les autres cas, les honoraires restent à charge de l'éleveur.

**** Tarif appliqué lorsque la visite est fixée par le vétérinaire, dans des délais compatibles avec la période de quarantaine et permettant à l'éleveur d'exercer son droit de réhabilitation et/ou de respecter les délais réglementaires, sous réserve que ce dernier ait contacté le vétérinaire dans les 7 jours suivant l'arrivée des animaux. En dehors de ce cadre, le vétérinaire peut appliquer le tarif libéral.

NB : Les tarifs de la visite de prophylaxie s'entendent sur des animaux dont la contention est assurée par leur propriétaire ou détenteur. Dans le cas contraire, le vétérinaire peut appliquer un tarif libéral. Une intervention, au cours de laquelle sont effectués des actes techniques concernant plusieurs prophylaxies, ne peut donner lieu à la rémunération que d'un seul déplacement.

Le GDS est piloté par un bureau de professionnels élus qui fait des propositions de nouvelles actions au CA.

GDS DE LA LOIRE

Une équipe au service des éleveurs

LES MEMBRES DU BUREAU DE PROFESSIONNEL

Le bureau se réunit tous les mois puis fait des propositions concrètes au CA, il est composé d'un Président, 3 vices Président, 1 secrétaire général, 1 trésorier et 2 membres élu.

C. Thiolère, C. Chargueraud, D. Duperray, F. Poncet, H. Bouard, B. Tranchand, A. Grange, L. Chevalier.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Les membres de droit tout comme les membres élus, votent, approuvent ou refusent les décisions et actions nouvelles au cours des conseils d'administration.

ADMINISTRATEURS ÉLUS

BERNE Jean-Pierre - BOURG-ARGENTAL
BOUARD Hervé - Membre du Bureau - SAINT-LAURENT-LA-CONCHE
CHARGUERAUD Christian - Vice-Président - MABLY
CHEVALIER Loïc - Membre du Bureau - SAINT-BONNET-DES-QUARTS
CLAIR Stéphane - SAINT-SIXTE
DUPERRAY David - Président - SAINT-CYR-DE-VALORGES
ETAIX Christophe - AMIONS
FONTIMPE Vincent - PRECIEUX
FORESTIER Jean-Luc - LE CROZET
GRANGE Alain - Trésorier - NOAILLY
GRANOTTIER Sylvie - SAINT-CHAMOND
JOANDEL Sébastien - MONTVERDUN
LACHAT Laurent - Représentant des éleveurs Bio - CHAZELLES-SUR-LAVIEUX
PONCET Franck - Vice-Président - CHAZELLES-SUR-LYON
THIOLIERE Cédric - Secrétaire général - SAINT-HILAIRE-CUSSON-LA-VALMITTE
TRANCHAND Bernard - Vice-Président - CHUYER

MEMBRES DE DROIT

BROSSE Patrick - Représentant de l'Ordre des Vétérinaires - SAINT-GALMIER
STALARS Franck - Représentant de l'Ordre des Vétérinaires - SAINT SYMPHORIEN DE LAY
COTTE Fabrice - Représentant du Syndicat Vétérinaire - SAINT-GERMAIN-LAVAL
DUMAS Pierre-Louis - Président du GTV 42 - SAINT-BONNET-LE-CHATEAU
JOURBERT Alexis - Président Section Ovine GDS - SAINT-MARTIN-LESTRA
REYMOND Frédéric - Président Section porcs GDS - FONTANES
VEY Vincent - Président Section Apicole GDS - SAINT-HEAND
VIAL Raymond - Président de la Chambre d'Agriculture - SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE

SONT INVITÉS

AUGIER Marcel - Président d'Honneur - SAIL-LES-BAINS
BAZIN Laurent - Directeur DOPP - SAINT-ETIENNE CEDEX 2
BOULON Christian - Directeur du GDS - SAINT-PRIEST-EN-JAREZ
BROSSE Chantal - Conseil Départemental - CHAMPDIEU
BURNOT Hervé - Président du Contrôle Laitier - CHALAIN LE COMTAL
CHOMIENNE Gilles - Directeur EDE - SAINT-PRIEST-EN-JAREZ
CHOMIENNE Véronique - Vice-Présidente Section Caprine GDS - DOIZIEUX
COUDOUR Alexandre - Représentant la Commission d'Élevage - SAINT-FOR-GEUX-LESPINASSE
DERORY Julien - Président Section Laitière FDSEA - ESSERTINES-EN-CHATELNEUF
DESFONDS Maurice - Chef de Service Santé Animale DDPP - SAINT ETIENNE CEDEX 2
DUCHENE Frédéric - Président ELVEA Rhône-Alpes - PANISSIERES
DUMAS Philippe - Président de la SICAREV - SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY
FRECON Thierry - Représentant la SICAREV - MORNAND
GARDON Thierry - Représentant Confédération Paysanne - CREMEAUX
GENEVRIER Laurent - Représentant FDSEA (section bovine) - CHALAIN-LE-COMTAL
LENOIR Nicolas - Représentant Les Jeunes Agriculteurs - SAINT-PRIEST-EN-JAREZ
MOREAU Jean-Louis - Directeur Terana Loire - MONTBRISON CEDEX
Mr le Président Des Coopératives Laitières - LA TALAUDIÈRE
PERRET Olivier - Section Ovine de la FDSEA - SAINT-GALMIER
PONCET Michel - Représentant de la COOPEL - SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE
RAZY Magali - Présidente FEVEC - HAUTE RIVOIRE
REGNIER Elise - Directrice DDT - SAINT-ETIENNE CEDEX 1
ROCHE Didier - Syndicat des Négociants en Bestiaux - BRIENNON
VERPY Guillaume - Service Agriculture CD - SAINT-ETIENNE CEDEX
ZIEGLER Georges - Président du Conseil Départemental - SAINT-ETIENNE CEDEX

Merci Serge !



Après 9 années de présence dans le bureau de professionnels du GDS, voici l'heure du départ en retraite. Un grand merci pour ta disponibilité, ta gentillesse et ton humour que le temps n'a jamais altéré.

Toute l'équipe du GDS te souhaite de belles choses et de beaux moments pour la suite et ainsi de bien profiter de tout ce temps libre qu'il te reste à occuper !

GDS de la Loire

https://www.frgdsaura.fr/GDS_Loire.html



GDS Loire

☎ 04 77 92 12 38 / Fax 04 77 92 12 14
contact.gds42@reseaugds.com

Direction Départementale de la Protection des Populations

☎ 04 77 43 44 44 / Fax : 04 77 43 53 02
ddpp-pa@loire.gouv.fr

TERANA (Laboratoire Vétérinaire Départemental)

☎ 04 77 58 28 05 / Fax : 04 77 58 00 40
loire@labo-terana.fr

EDE Identification

Accueil téléphonique et réception des visiteurs
uniquement le matin de 8h30 à 12h00

☎ 04 77 92 12 36 / Fax : 04 77 92 52 09
identification@loire.chambagri.fr

Chambre d'Agriculture de la Loire

www.terresdeloire.fr

☎ 04 77 92 12 12 / Fax : 04 77 91 42 12
cda42@loire.chambagri.fr

Loire Conseil Elevage

☎ 04 77 54 44 98 / Fax : 04 77 94 50 07
accueil@loire-contrôle-laitier.fr

COOPEL

☎ 04 77 36 34 44 / Fax : 04 77 36 34 49
contact@coopel.fr

Equarrissage Monnard

Demande d'enlèvement par internet :
<https://provalt.fr/>

☎ 08 25 15 95 59
(Pour obtenir identifiant + mot de passe contactez Monnard : contact@provalt.fr)

Direction Départementale des Territoires

www.loire.equipement-agriculture.gouv.fr

☎ 04 77 43 80 00 / Fax : 04 77 43 80 06
ddt@loire.gouv.fr

FARAGO Rhône (ex-Agriservices)

Ambiance de bâtiment, parage, rainurage, dératisation...

☎ 04 78 19 60 70 / Fax : 04 78 19 60 71
farago.rhone@faragofrance.fr

AgroDirect (Matériel d'élevage)

www.agrodirect.fr

☎ 09 74 50 85 85 (choix 2) / Fax : 04 76 05 28 63
agrodirect@agrodirect.fr



www.frgdsaura.fr

**BULLETIN D'INFORMATION
DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE
SANITAIRE D'Auvergne RHÔNE-ALPES**

(Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Isère, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie et Haute-Savoie)

Directeurs de publication :

Présidents des GDS 01, 03, 07, 15, 26, 38, 42, 43, 63, 69, Savoie

Rédacteurs en chef : FRGDS Auvergne Rhône-Alpes

Chef de projet : Romain Persicot

Conception : Apasec Lyon

Impression : Despesse

Tirage : 40 000 exemplaires

AGRICULTEURS



**VOUS SOUHAITEZ
ALLER DE L'AVANT
VOTRE BANQUE EST LÀ
POUR VOUS
ACCOMPAGNER.**

Crédit  Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 009 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.